

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU FORUM.....	4
II. SYNTHESE DES TRAVAUX	5
1.1. Synthèse des discussions sur les communications pays.....	7
1.2. Synthèse des discussions sur les communications des institutions sous-régionales	8
1.3. Synthèse des travaux de groupes	10
III. LES ACTES DU FORUM	11
CONCLUSION.....	12
ANNEXES	13
LA FEUILLE DE ROUTE	14
L'APPEL DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ELEVEURS	22
LES MOTIONS DE REMERCIEMENT	24
ANNEXE 4a : Communication du Niger.....	29
ANNEXE 4B : COMMUNICATION DU BURKINA FASO	38
ANNEXE 5A : COMMUNICATION DU CILSS	52
ANNEXE 5B : COMMUNICATION DE L'ALG	58
TERMES DE REFERNCE DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1	65
TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 2	66
TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 3	67
TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 4	68
RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 1 :	70
RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 2:	72
RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 3:	75
RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N°4	78
PROGRAMME DU FORUM	85

INTRODUCTION

Dans le cadre de la recherche des meilleures conditions pour une gestion apaisée de la transhumance dans la sous-région de l’Afrique de l’Ouest, le Réseau Billital Maroobé (RBM) a engagé au cours des quatre dernières années une concertation avec les acteurs clés. Cette concertation visait une meilleure connaissance du pastoralisme, de ses principes et des enjeux qui structurent sa pratique dans la sous-région.

Conscient des difficultés qui entravent la transhumance transfrontalière, le réseau a engagé une action majeure de plaidoyer en vue d’une meilleure connaissance du pastoralisme et d’une actualisation des textes règlementant l’élevage dans les différents pays, en particulier ceux d’accueil.

Ainsi, trois ateliers ont été tenus à Tillabéry (2001, Niger), Maradi (2008, Niger) et Gogounou (Aout 2008, Bénin) autour de la thématique centrale de la transhumance transfrontalière et de la commercialisation du bétail. Ces ateliers ont révélé des limites surtout en ce qui concerne la prise en compte de la dimension politique tant nationale qu’internationale. Prenant en compte les limites de ces trois ateliers qui ont regroupé essentiellement les organisations de pasteurs et les partenaires techniques et financiers (PTF), le RBM a initié le présent forum sur la transhumance transfrontalière. Les acteurs invités à cet évènement sont : des décideurs gouvernementaux, des partenaires techniques et financiers de l’élevage, des institutions sous-régionales, des organisations faîtières d’éleveurs, des collectivités locales des zones transfrontalières et des personnes ressources.

Le forum a été une opportunité qui a permis à l’ensemble des acteurs d’engager une réflexion concertée et approfondie sur les points d’achoppement et les questions spécifiques liées à la pratique de la transhumance entre les pays de départ (Burkina Faso, Niger) et les pays d’accueil (Togo et Bénin).

Plus particulièrement, le forum de Gogounou (Bénin) avait pour objectif la facilitation du dialogue et de la concertation inter-acteurs (Gouvernements, collectifs locaux, société civile pastorale, organisations sous-régionales d’intégration, partenaires techniques et financiers, etc.), dans le souci de contribuer à l’amélioration des conditions de la transhumance dans les pays d’accueil (notamment le Bénin et le Togo) pour les éleveurs provenant des pays de départ, notamment le Niger et le Burkina Faso.

En d'autres termes, la rencontre visait à :

- (i) Parvenir à un allègement des conditions actuelles de transhumance pour la présente campagne pastorale ;
- (ii) Engager une négociation en vue d'établir à moyen et long termes, un cadre propice plus large et durable, s'appuyant sur des textes moins contraignants et prenant en compte les besoins de chacune des parties concernées (gagnant-gagnant).

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU FORUM

Le forum a visé les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Etablir l'état des lieux des conditions de pratique de la transhumance transfrontalière (capitalisation des ateliers de Maradi et Gogonou, prise en compte de l'expérience des comités de transhumance, restitution des résultats d'une mission préparatoire, etc.) et partager les leçons apprises des rencontres et initiatives similaires avec l'ensemble des acteurs de la sous-région ;
- ✓ Engager les échanges entre les différentes parties prenantes en vue d'un partage des valeurs de la transhumance et d'une harmonisation des principes de base de l'activité (calendrier, parcours, gestion des conflits, etc.) pour alléger les mesures et les dispositions actuelles en vigueur au niveau des pays d'accueil ;
- ✓ Initier la mise en place d'un cadre de concertation et d'action inter-état et multi-acteurs, en vue d'une meilleure gestion de l'activité de transhumance dans la sous-région.

Dans la perspective d'alimenter le forum d'informations actualisées sur les conditions de pratique de la transhumance et d'engager des échanges entre les différents acteurs, la démarche méthodologique a été orientée vers le partage d'informations et d'expériences entre les représentants des différents pays.

De fait, les objectifs spécifiques ci-dessus ont guidé le choix de la démarche méthodologique qui a reposé essentiellement sur deux séries de communications faites par les pays sur l'état des lieux de la transhumance et par les institutions sous-régionales. Ces dernières ont traité les thèmes relatifs à : (i) la perspective de mise en place d'un observatoire sur la transhumance transfrontalière (CILSS) ; et (ii) la

contribution de l’Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG) à l’amélioration de la gestion de la transhumance transfrontalière. De plus, l’Union Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique de l’Ouest (UEMOA) a bien voulu partager des informations sur ses initiatives dans le secteur de l’élevage.

Les échanges qui ont suivi les communications présentées en séances plénières ont permis de recueillir les matériaux nécessaires à la formulation des termes de références (TdR) des travaux en commission.

Les travaux du forum ont été structurés sous la forme de séances plénières et de discussions en ateliers. Les séances plénières ont été présidées par le coordonnateur national de l’ Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants du Bénin (ANOPER) et le rapportage a été assuré par le chargé de communication du Secrétariat Technique Permanent (STP) du RBM. La modération des discussions et la production des rapports ont été prises en charge par les deux consultants¹ commis à cette tâche.

En outre, le dispositif organisationnel du forum a initié un cadre d’échange et de concertation qui a regroupé les autorités présentes. Cette structure dénommée « forum politique de haut niveau » a été le cadre d’examen de la feuille de route proposée aux décideurs politiques par les organisateurs et l’équipe de modération du forum. La feuille de route a été au préalable examinée par la commission des experts des 4 pays (Bénin, Niger, Burkina Faso et Togo).

Le suivi technique du forum a été assuré par un comité composé d’un représentant de la SNV et du STP/RBM, des deux consultants et du président de séance. Des personnes ressources ont été associées aux réunions du comité, au gré des besoins.

Un rapport journalier a été réalisé et présenté en début de chaque session. Ces rapports ont servi de base pour la rédaction du présent document.

II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

¹ Oussouby TOURE, Consultants Senior, Pastoraliste
Achille OUEDRAOGO, Consultant Senior, Institutionnaliste

Après les allocutions prononcées lors de la cérémonie d'ouverture² par la Directrice de la SNV, Mme Dellaphine RAUCH-HOUEKPON et Son Excellence M. le Directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Bénin, le Général de Police, AGBIDINOUKOUN Bienvenue, les participants au forum ont entamé les travaux en séance plénière.

A l'entame de la première séance plénière, le facilitateur a fixé quelques repères en rappelant deux éléments importants relatifs à :

- ✚ L'intérêt de plus en plus important accordé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à l'élevage pastoral en raison des facteurs liés à : (i) son importance économique actuelle et future ; (ii) son rôle essentiel dans la gestion et la mise en valeur des terres arides et semi-arides de la sous-région ; et (iii) le profil spécifique des communautés pastorales ;
- ✚ L'exigence de plus en plus reconnue d'une prise en compte de la problématique de la transhumance transfrontalière dans les politiques publiques définies aux échelles nationales et locales, mais aussi dans les pratiques qui sont mises en œuvre au quotidien sur le terrain.

La séance plénière a été consacrée à la présentation de quatre communications liminaires, à savoir :

- a) La communication portant sur l'état des lieux de la transhumance transfrontalière et les leçons apprises (document remis aux participants dans le Kit du forum) ;
- b) La communication nationale du Bénin a été jugée non conforme aux orientations de la politique nationale en matière d'élevage par l'autorité publique du Bénin. En conséquence, cette communication ne figure pas en annexe du présent document ;
- c) La communication nationale du Niger (annexe 4a) ;
- d) La communication nationale du Burkina Faso (annexe 4b).

² Ces allocutions ont été précédées par le discours de bienvenue du Président de l'ANOPER, El Hadj ALFA TIDJANI Aboubakar et l'intervention du Président du RBM, M. Diallo Zakariaou, ainsi que celle du Secrétaire Général de la région du Borgou Alabori au nom du Préfet empêché.

2.1 Synthèse des discussions sur les communications pays

Au cours du débat général qui a suivi ces communications, les idées-forces exprimées par les participants portent sur le fait que :

- ✚ La plupart des pays de la sous-région s'orientent vers des stratégies visant à réguler la transhumance ou à assurer une gestion intégrée des flux d'animaux et des personnes dans les zones transfrontalières sur la base des accords sous-régionaux ou bilatéraux auxquels ils ont souscrits ;
- ✚ Le forum devrait engager une réflexion approfondie sur les instruments les plus appropriés pour la gestion de la transhumance transfrontalière, en prenant en compte les enseignements tirés des expériences antérieures ou actuelles ;
- ✚ Le forum devrait accorder une attention particulière à la question du financement des cadres de concertation bi ou multi-latéraux dédiés à la transhumance transfrontalière, compte tenu des leçons tirées des expériences en cours, notamment la difficulté à rendre de tels cadres véritablement fonctionnels, faute de ressources financières suffisantes et pérennes ;
- ✚ Le forum devrait mieux prendre en compte la dimension sécuritaire de la transhumance transfrontalière, en s'inspirant de l'expérience en cours au Niger (processus d'élaboration et de validation du code pastoral) ;
- ✚ Il conviendrait d'accorder une attention soutenue au défi que pose l'application des textes, notamment ceux relatifs à la délimitation et à la sécurisation des couloirs de passage et de transhumance, compte tenu de l'importance des enjeux fonciers dans certains pays, comme le Bénin par exemple ;
- ✚ Le forum devrait s'intéresser aux implications de la transhumance transfrontalière pour les ménages, en termes notamment d'accès aux services sociaux de base et au marché pour la commercialisation des produits animaux ;
- ✚ La position des autorités du Bénin par rapport à la transhumance transfrontalière n'est pas fidèlement reflétée dans la communication du représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) présentée lors de la séance plénière. Le Bénin adhère pleinement aux accords sous-régionaux et bilatéraux portant sur la transhumance transfrontalière. Certaines mesures restrictives telle que la décision d'un

Conseil des Ministres du Gouvernement en février 1995 portant suspension sur toute l'étendue du territoire nationale de la transhumance transfrontalière, revêtent un caractère temporaire et répondent à des situations exceptionnelles. Fondamentalement, l'actuelle stratégie du gouvernement béninois se fonde sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national pour la gestion intégrée de la transhumance, incluant les flux d'animaux provenant des pays voisins. Ce plan d'action prévoit, entre autres, la mise en place d'infrastructures d'accueil et l'aménagement de couloirs de passage pour les troupeaux transhumants.

2.2 Synthèse des discussions sur les communications des institutions sous-régionales

A la suite des communications liminaires présentées par les pays, la matinée de la deuxième journée a été consacrée à la présentation des communications des institutions d'intégration :

- ✚ Contribution de l'Autorité de Développement Intégré de la région du Liptako Gourma (ALG) à l'amélioration de la gestion de la transhumance transfrontalière (M. KONE Sibiri) ;
- ✚ Vers un Observatoire de la transhumance : sens, contenu et articulation institutionnelle (Dr Mahalmoudou HAMADOUN du CILSS) ;
- ✚ Contribution de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à la prise en charge de la transhumance transfrontalière (Dr Adow Seibou SONHAYE).

Dans le cadre du débat général qui a suivi, les participants ont mis l'accent sur les éléments saillants suivants :

- ✚ Compte tenu de l'utilité réelle des concertations entre les représentants des pays de départ et ceux des pays d'accueil des transhumants d'une part, et de l'exigence de créer les conditions d'une amélioration de la gouvernance des ressources pastorales et d'une gestion apaisée des flux d'animaux dans les zones transfrontalières d'autre part, il semble judicieux de s'orienter vers l'institutionnalisation de telles rencontres ;

- ✚ Il conviendrait de faire un état des lieux exhaustif de la transhumance transfrontalière et d'établir des dispositifs permettant de déterminer, annuellement, la capacité de charge des pâturages dans les zones de repli des transhumants provenant des pays voisins ;
- ✚ Les actions de sensibilisation visant à favoriser une meilleure prise en compte des exigences en matière de gestion des parcours et de changement de comportement doivent non seulement cibler les propriétaires des troupeaux, mais aussi les bergers qui conduisent les animaux dans la brousse, ainsi que les populations et les services techniques dans les pays d'accueil ;
- ✚ Le Centre AGRHYMET basé à Niamey (Niger) pourrait jouer un rôle moteur dans la mise en place d'un Observatoire sur la transhumance transfrontalière, sous réserve de l'élargissement de sa mission au suivi des mouvements du bétail ;
- ✚ Les pays de la sous-région devraient se doter de mécanismes de mobilisation de ressources financières au niveau du Fonds Régional de Développement Agricole mis en place par l'UEMOA dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) ;
- ✚ Les institutions d'intégration devraient s'engager à accompagner les pays pour accélérer le processus de mise en place d'un Observatoire sur la transhumance en optimisant les dispositifs institutionnels existants ;
- ✚ Compte tenu des contraintes multiples qui entravent la transhumance transfrontalière et des perspectives de développement des systèmes agro-pastoraux de la région, une attention soutenue devrait être accordée à la recherche de solutions alternatives à cette forme de mobilité du bétail ;
- ✚ A l'avenir, il conviendrait d'élargir le champ de la participation à de telles rencontres à des agriculteurs sédentaires et aux chefs coutumiers, afin que les pistes de solutions identifiées soient acceptées et appropriées par toutes les parties prenantes ;
- ✚ Des efforts plus importants en matière de mise en place d'infrastructures appropriées et d'aménagement des parcours (réhabilitation des terres

dégradées, réensemencement des pâturages, etc.) devraient être consentis aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'accueil, afin de ralentir voire limiter l'ampleur et la durée de la transhumance transfrontalière.

2.3 Synthèse des travaux de groupes

Avant le démarrage des travaux en commission, les autorités présentes au forum (en l'occurrence M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Bénin, M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger, M. le Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales du Burkina Faso) ont délivré un message fort à l'intention des participants. Ils les ont exhorté à développer des réflexions concertées, approfondies et novatrices en vue de formuler des propositions concrètes, pertinentes et réalistes à la hauteur des défis qui interpellent l'ensemble des participants au forum.

Pour poursuivre et approfondir les discussions, quatre commissions de travail ont été mises en place, en tenant compte du profil des participants :

- a) **Commission 1** : Collectivités territoriales et autorités administratives ;
- b) **Commission 2** : Acteurs étatiques ;
- c) **Commission 3** : Institutions sous-régionales et partenaires techniques et financiers ;
- d) **Commission 4** : Organisations professionnelles d'éleveurs & Associations.

Les travaux des commissions ont débouché sur la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de la transhumance transfrontalière. Parmi les principales recommandations, il peut être retenu la nécessité :

- ✚ D'instaurer une clef de répartition des recettes générées par les infrastructures pastorales, y compris les marchés à bétail, pour garantir le fonctionnement optimal des comités de gestion de la transhumance ;
- ✚ D'actualiser les textes régissant le fonctionnement de ces structures dans le but d'accroître leur représentativité et d'améliorer l'efficacité de leurs interventions ;

- ✚ De mettre en place un Observatoire sur la transhumance dont la valeur ajoutée réside principalement dans le fait qu'un tel dispositif permettrait de mieux gérer l'information et d'assurer une bonne régulation des flux d'animaux transhumants. De l'avis de certains participants au forum, le Centre AGRHYMET basé à Niamey (au Niger) pourrait servir de réceptacle pour l'Observatoire, compte tenu du fait qu'il assure déjà certaines missions indispensables au bon fonctionnement de l'Observatoire. D'autres participants ont émis des réserves quant à rattachement de l'Observatoire au centre AGRHYMET. Ils ont recommandé la CEDEAO comme structure d'ancrage de l'Observatoire ;
- ✚ De mettre en place des Comités de transhumance à tous les niveaux (région, commune, etc..) dans les pays où de tels dispositifs n'existent pas encore ;
- ✚ De rendre plus dynamiques et plus fonctionnels ceux qui existent déjà ;
- ✚ De réaliser, préalablement à tout aménagement pastoral, une étude d'actualisation des zones de pâture.

III. LES ACTES DU FORUM

En prenant en compte les éléments saillants des communications pays et des institutions sous-régionales, les résultats des discussions en plénière et en travaux de commission, et la synthèse des précédents ateliers, le comité de suivi technique du forum et l'équipe de modération ont proposé un projet de feuille de route qui a alimenté des travaux du forum politique à haut niveau regroupant l'ensemble des autorités ministérielles.

En prélude au forum politique à haut niveau, la feuille de route³ (en annexe) a fait l'objet d'un examen par le comité des experts⁴, avant d'être proposée à l'appréciation des représentants des Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo.

La feuille de route a été approuvée par les autorités ministérielles et les autres participants au forum. Lors de sa présentation en plénière, un appel a été lancé aux Gouvernants pour la mise en place urgente d'un Observatoire sur la transhumance

³ Plan d'action

⁴ Le comité d'expert était composé des cadres techniques des différentes délégations ministérielles.

transfrontalière et l'aménagement dans les zones de parcours d'infrastructures sociales pouvant faciliter la mobilité des hommes et du bétail (cf. feuille de route).

CONCLUSION

On retiendra en conclusion, que les produits attendus du forum ont été délivrés. La participation relativement importante des Etats, des institutions sous-régionales, des organisations pastorales est un signe de l'intérêt porté à la transhumance transfrontalière. Toutefois, il reste important de mentionner l'absence à ce forum de la CEDEAO qui joue un rôle crucial dans la gestion de la transhumance transfrontalière.

La mise en œuvre des actions de la feuille de route devra être faite par l'ensemble des acteurs concernés. En ce qui concerne le RBM, la diffusion des actes et le suivi des engagements restent une priorité afin de poursuivre les actions du plaidoyer et de lobbying. Pour ce faire, un comité restreint de suivi piloté par le STP/RBM pourrait être créé. La collecte et l'analyse des éléments collectés permettront de préparer la prochaine rencontre de concertations inter-états prévue pour octobre 2010.

Il conviendra aussi d'entreprendre des démarches auprès des institutions sous-régionales pour solliciter leur contribution à l'organisation des fora à venir.

ANNEXES

ANNEXE I

LA FEUILLE DE ROUTE

FORUM REGIONAL DE GOGOUNOU (BENIN) SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CADRE DE CONCERTATION ENTRE LE BENIN, LE BURKINA FASO, LE MALI, LE NIGER, LE NIGERIA ET LE TOGO SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

1. ETAT DES LIEUX

Le forum régional sur la transhumance transfrontalière qui s'est tenu à Gogounou (Bénin) du 14 au 16 avril 2010 a regroupé des participants provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Nigeria et du Togo. Ces participants représentent les Gouvernements, les institutions sous-régionales d'intégration, les collectivités locales, les organisations professionnelles d'éleveurs et les partenaires techniques et financiers.

Les participants au forum sont conscients du fait que la transhumance transfrontalière constitue un sujet qui préoccupe tout particulièrement les Etats de la sous-région ouest-africaine. En effet, la mobilité du bétail, basée sur une exploitation itinérante des ressources dont la disponibilité et la variabilité spatio-temporelle sont une réalité, est vitale pour préserver les moyens d'existence locaux et favoriser le commerce et les échanges.

Les participants considèrent que la transhumance transfrontalière présente un certain nombre d'avantages parmi lesquels on peut citer : (i) l'utilisation rationnelle des pâturages sahéliens au moyen d'un transfert de charge saisonnière vers les régions méridionales à fortes potentialités pastorales; (ii) l'augmentation de la productivité des troupeaux et le maintien en vie du cheptel; (iii) la réduction des coûts de production; et (iv) la redynamisation des économies locales dans zones d'accueil.

Il n'en demeure pas moins que sa pratique est cause de multiples conflits qui sont parfois mortels.

C'est pour gérer au mieux la transhumance transfrontalière entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest que les chefs d'Etat membres de la CEDEAO ont adopté la Décision A/DEC.5//10/98. La mise en œuvre opérationnelle des dispositions arrêtées lors de cette réunion est entravée par des difficultés, tant dans les pays de départ que dans ceux d'accueil des transhumants. En outre, pour faciliter l'exercice de cette activité au niveau des pays membres, *la CEDEAO a*

mis en place le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) dont une sous composante est consacrée à des investissements communautaires pour faciliter le pastoralisme et la transhumance transfrontalière.

Dans le but de faciliter le dialogue et la concertation inter-acteurs, le Réseau Billital Maroobé a organisé une série de trois ateliers qui se sont tenus à Tillabéry (Niger) en 2001, Maradi (Niger) en 2008 et Gogounou (Bénin) en 2008. Compte tenu de la faible mise en œuvre des conclusions de ces ateliers, le Réseau Billital Maroobé a, dans le cadre du présent forum, décidé d'élargir le champ de la concertation à un groupe plus vaste d'acteurs clés (autorités publiques, institutions sous-régionales). Ainsi, le forum a enregistré la participation des décideurs du secteur élevage/pastoralisme au niveau de la sous-région, des institutions sous-régionales comme le CILSS, l'ALG, l'UEMOA, des ONG internationales comme la SNV, OXFAM, ACORD et des organisations faïtières des éleveurs comme APSS, RECOPA, AREN, ANOPER, CRUS et FEB.

Les participants ont constaté la détermination des pays de la sous-région à améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière. A cet effet, ils se sont dotés, chacun, d'un dispositif législatif et réglementaire approprié. Toutefois, certaines pratiques de contrôle et/ou de gestion de la transhumance transfrontalière ne sont pas toujours conformes aux règlements en vigueur dans les pays et au niveau de la CEDEAO. En effet, la Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO n'est pas appliquée de façon systématique dans les pays membres de cette institution. Ainsi, la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'accès aux marchés porteurs dans les différents pays restent entravés, si une volonté politique de concertation et de mise en œuvre ne se dégage pas au niveau de la région.

La synthèse des résultats des concertations antérieures a permis aux communautés pastorales et aux autres acteurs de formuler propositions et recommandations perçues comme prioritaires. Partant du constat que les couloirs et les postes d'entrée ne sont pas sécurisés, il est attendu une action de matérialisation des parcours et de facilitation des rapports entre communautés autochtones et transhumantes. Sur un autre plan, la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans les pays impose une implication plus étroite des communes dans la prise en charge de la transhumance transfrontalière. Dans ce cadre, la concertation devrait être renforcée entre les OSC et les conseils municipaux pour une meilleure gestion de la transhumance. Les comités de transhumance devraient être soutenus dans leur fonctionnement, afin qu'ils jouent au mieux leurs rôles.

Les communautés pastorales attendent le renforcement de la concertation entre les organisations de pasteurs, la société civile et les communes, dans le but d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière qui contribue de façon significative à l'animation des économies locales.

RESOLUTIONS DU FORUM DE GOGOUNOU

Les pays participants au forum de Gogounou conviennent de l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre des actions ci-après intitulées « *résolutions de Gogounou* » :

- Mettre en application effective la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membre de la CEDEAO ;
- Elargir à l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Togo) le cadre de concertation existant et le rendre fonctionnel ;
- Renforcer et encourager les rencontres de proximité dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Mettre en place un Observatoire sur la transhumance dans le but de favoriser la diffusion de l'information relative au mouvement des animaux et de réguler leurs flux transfrontaliers ;
- Concevoir une charte sous-régionale de gestion des parcours prenant en compte les postes d'entrée, les couloirs de passage, les zones de pâturage, les postes vétérinaires, les points d'eau pastoraux, etc. ;
- Intensifier les efforts en matière de mise en place d'infrastructures appropriées et d'aménagement des parcours en vue d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière ;
- Conduire dans les pays de l'espace CEDEAO un exercice de capitalisation, d'actualisation, de traduction et de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance, afin de les mettre à la portée des acteurs les plus directement concernés ;
- Instituer avec l'appui des partenaires techniques et financiers des caravanes de sensibilisation et de popularisation des textes sur la transhumance transfrontalière ;
- Insérer des lignes dans les budgets nationaux pour assurer le financement pérenne du cadre de concertation ;
- Assurer l'organisation de ce type de concertation à l'échelle sous-régionale en s'appuyant sur les institutions d'intégration ;
- Adopter un schéma d'opérationnalisation d'une transhumance transfrontalière et du transit de bétail qui respecte l'environnement et ses ressources, tout en apportant une plus-value dans le respect des principes d'un partenariat « *gagnant-gagnant* ».

Plan d'Action

Activités	Résultats attendus	Institutions responsables de la mise en œuvre	Calendrier
Appliquer de façon effective la décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO	La décision concernée est effectivement appliquée	Départements techniques compétents au niveau des pays, les Comités de transhumance	Septembre 2010
Elargir à l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Togo) le cadre de concertation existant et le rendre fonctionnel	Le cadre de concertation est élargi à l'ensemble des pays concernés et est fonctionnel	Départements techniques compétents au niveau des pays CEDEAO ALG UEMOA CILSS	Octobre 2010
Renforcer et encourager les rencontres de proximité dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière	Les rencontres de proximité se tiennent de façon régulière	CEDEAO ALG CILSS UEMOA Départements techniques compétents au niveau des pays Organisations faitières de producteurs ruraux (éleveurs, agriculteurs, etc.)	Octobre 2011
Mettre en place un Observatoire sur la transhumance dans le but de favoriser la diffusion de l'information relative au mouvement des animaux et de réguler leurs flux transfrontaliers	L'Observatoire est créé et fonctionnel	Départements techniques compétents au niveau des pays, les Organisation d'Eleveurs, CEDEAO ALG UEMOA CILSS	Octobre 2012
Concevoir une charte sous-régionale de gestion des parcours prenant en compte les postes d'entrée, les couloirs de passage, les zones de	Une charte sous-régionale est élaborée, vulgarisée et appliquée	CEDEAO ALG CILSS	Juillet 2011

pâturage, les postes vétérinaires, les points d'eau pastoraux, etc.		UEMOA Départements techniques compétents au niveau des pays Organisations faîtières de producteurs ruraux (éleveurs, agriculteurs, etc.)	
Intensifier les efforts en matière de mise en place d'infrastructures appropriées et d'aménagement des parcours en vue d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière	Les principaux couloirs de passage sont équipés d'infrastructures et de services sociaux de base	CEDEAO ALG CILSS UEMOA	Octobre 2011
Conduire dans les pays de l'espace CEDEAO un exercice de capitalisation, d'actualisation, de traduction et de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance, afin de les mettre à la portée des acteurs les plus directement concernés	Documents en version actualisée. Documents traduits en langues nationales et vulgarisés	Départements techniques compétents Organisations faîtières des éleveurs	Avril 2011
Instituer avec l'appui des partenaires techniques et financiers des caravanes de sensibilisation et de popularisation des textes sur la transhumance transfrontalière	Des caravanes de sensibilisation et de popularisation sont effectuées dans les pays concernés	Départements techniques compétents Organisations faîtières des éleveurs	Janvier 2011
Insérer des lignes dans les budgets nationaux pour assurer le financement pérenne du cadre de concertation	Une inscription budgétaire pour le financement des cadres de concertation est effective dans chaque pays	Ministres de l'économie et des finances Ministres en charge de la question de l'élevage	Budget 2011
Assurer l'organisation de ce type de concertation à l'échelle sous-régionale en s'appuyant sur les institutions d'intégration	Réunions périodiques sont tenues	CEDEAO/UEMOA/ CILSS/ALG Ministères en charge de la question de l'élevage Organisations faîtières d'éleveurs	Janvier 2011

Planning de mise en œuvre des engagements : Niveau Pays

Activités	Résultats attendus	Institutions responsables de la mise en œuvre	Calendrier
Finaliser et mettre en œuvre le programme de gestion intégrée de la transhumance transfrontalière	Projet effectif et fonctionnel	Gouvernement du Bénin	Octobre 2010
Finaliser la concertation entre le Bénin et Burkina Faso en vue de la finalisation des accords sur les conditions de transhumance transfrontalière et son organisation pratique sur le terrain	Rendez-vous ferme de concertation Signature d'un protocole d'accord	Gouvernement du Bénin et du Burkina Faso	Août 2010
Matérialiser les parcours et aires de pacage	Effectivité de balisage des parcours	Chaque gouvernement	Décembre 2011
Etablir un état des lieux des initiatives en cours conduites par les institutions sous-régionales et perspectives.	Document de capitalisation	CEDEAO/UEMOA/CILSS	Octobre 2010
Appuyer le fonctionnement des comités de gestion de la transhumance	Appuis financiers des comités	Les communes transfrontalières	Décembre 2010
Adopter un schéma d'opérationnalisation d'une transhumance transfrontalière et du transit de bétail qui respecte l'environnement et ses ressources, tout en apportant une plus-value dans le respect des principes d'un partenariat « gagnant-gagnant ».	Schéma adopté et mis en œuvre	Chacun des Gouvernements concernés	Décembre 2010

Compte tenu de la configuration particulière de l'année 2009/2010 marquée par un déficit fourrager très important dans plusieurs zones pastorales et des risques inhérents à cette crise, les participants recommandent de tenir la prochaine rencontre en octobre 2010, afin de permettre aux acteurs d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées pour faire face à une telle crise. Cette rencontre sera également consacrée à l'évaluation de l'état de mise en œuvre des résolutions du forum de Gogounou.

Les participants recommandent au Réseau Billital Maroobè d'adresser une requête à l'UEMOA en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la tenue de la rencontre prévue en octobre 2010.

Fait à Gogounou (Bénin) le 16 avril 2010

Les participants

ANNEXE II

L'APPEL DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ELEVEURS

DECLARATION DES ORGANISATIONS D'ELEVEURS

Face à la crise alimentaire qui sévit sur toute la bande sahélo sahélienne et les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, les organisations d'éleveurs présentent au forum de Gogonou :

Lance un appel aux Etats, aux organisations humanitaires et aux partenaires pour faciliter l'accès aux intrants zootechniques, aux vivres et l'accès aux ressources pastorales ;

Les organisations d'éleveurs reconnaissent les efforts faits par les Etats et l'ensemble des partenaires pour le pastoralisme et les encouragent d'avantage à une meilleure reconnaissance du pastoralisme et de sa nécessité vitale tant du point de vue économique, sociale et culturelle dans la sous région.

Remercient le Gouvernement Béninois et les Autorités du Bénin du Togo du Burkina Faso, du Nigéria et du Niger, les institutions sous régionales et les partenaires Techniques et financiers pour l'intérêt qu'ils ont accordé à cet événement et pour leur participation active à l'ensemble des travaux.

ANNEXE III

LES MOTIONS DE REMERCIEMENT

MOTION DE REMERCIEMENT

Au terme des trois jours d'échange fructueux sur la transhumance transfrontalière, et au regard de la disponibilité et le soutien manifesté des autorités politico-administratives,

Les participants au forum adressent leurs sincères remerciements aux autorités du Bénin représenté au plus haut niveau pour la tenue effective de cette rencontre.

MOTION DE REMERCIEMENT

Pour l'intérêt exprimé par les pays présents au forum, à travers leur niveau de représentativité, les participants adressent leurs remerciements au :

- Au Gouvernement du Niger représenté par son Ministre de l'agriculture et de l'élevage ;
- Au gouvernement du Bénin représenté par le Secrétaire général du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique et le Directeur de Cabinet du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- Au Gouvernement du Burkina Faso représenté par le Secrétaire Générale du Ministère des ressources animales ;
- Au Gouvernement du Togo représenté par le Secrétaire générale du Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- A l'Etat de Kébi du Nigéria représenté par le conseiller spécial du Gouverneur

MOTION DE REMERCIEMENT

Le présent forum a enregistré une forte participation des institutions et organisations internationales et sous régionales.

Aussi, les participants au présent forum adressent leurs remerciements à :

- L'UEMOA
- Le CILSS,
- L'ALG
- La SNV Région Afrique de l'ouest et centrale représenté par la Directrice nationale du Bénin ;
- Oxfam ;
- Agriterria
- APESS
- ACORD

MOTION SPECIAL DE REMERCIEMENT

Les participants au forum sur la transhumance transfrontalière tenu les 14, 15 et 16 avril 2010 à Gogounou, adressent leurs sincères remerciements et félicitations au conseil communal, aux autorités coutumières, et à la population de Gogounou pour l'accueil très chaleureux qui a été réservé aux différentes délégations.

Le forum exprime leur reconnaissance au préfet du Borgou/ Alibori pour son implication spéciale dans la tenue du présent forum.

A l'endroit des préfets et Maires des différents pays représentés au forum, les participants expriment leurs vives reconnaissances pour le soutien et la participation au forum.

En outre, les participants adressent un remerciement spécial à l'ANOPER et à son président pour l'effort fourni dans le cadre de l'organisation du forum ;

ANNEXE IV

LES COMMUNICATIONS PAYS

- **COMMUNICATION DU BENIN**
- **COMMUNICATION DU NIGER**
- **COMMUNICATION DU BURKINA FASO**

ANNEXE 4a : Communication du Niger

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité-Travail-Progrès

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**Contribution au forum sur la transhumance
transfrontalière**

Gogounou (Bénin) , du 14 au 16 Avril 2010.

Présentation : Dr SALIFOU Boulkassim

DGP/IA

PLAN DE L'EXPOSE

- **INTRODUCTION**
- **CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE AU NIGER**
- **PROBLEMATIQUE DE LA TRANSHUMANCE
TRANFRONTALIERE**
- **PERSPECTIVES**

INTRODUCTION

Avec un cheptel estimé à près de 36 millions de têtes toutes espèces confondues en 2009, pour une valeur de près de 2000 milliards de F CFA, le sous secteur de l'élevage représente un atout majeur pour le Niger.

- L'élevage, contribue pour 14% à la formation du Produit Intérieur Brut, occupe 87% de la population active et se pratique sur 62 millions d'hectares d'espace pâturable.
- Il participe à hauteur de 15% au budget des ménages et 25% à la satisfaction des besoins alimentaires des populations.
- L'élevage constitue un levier important dans la Stratégie de Développement Rurale (SDR) adopté en 2003. Les Programmes 2,3, 4, 5, 6, 8,10, 11 et 12 de la SDR intègrent parfaitement les actions de développement de la transhumance.

La transhumance au Niger comme dans les autres pays du sahel occupe une place de choix dans les systèmes d'élevage.

Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) a révélé qu'au Niger, 66% de l'élevage est sédentaire, 18% nomade et 15, 40% transhumant.

La Transhumance transfrontalière se fait suivant les destinations : 79,35% vers le Nigeria, 7,49% vers le Burkina, 4,49% vers le Mali, 3,84% vers le Tchad, 3,50% vers le Bénin, 0,9% vers le Togo et 0,35% vers le Cameroun.

I. Caractéristiques de l'élevage au Niger

1.1. Sur le plan naturel et physique

Les grandes tendances d'évolution des ressources pastorales

- Insécurité foncière consécutive d'une diminution continue des aires de pâturage, due à la conjugaison de plusieurs phénomènes :
 - la chute de la fertilité des sols qui oblige les ruraux à faire recours a une agriculture extensive.
 - la colonisation des parcours par des espèces envahissantes à valeur fourragère faible (*Sida Cordifolia*, *Cassia mimoïdes*, *Pergularia tomentosa*).
- Dégradation galopante de l'environnement sous l'effet conjugué:

- du processus d’aridification plus visible dans la frange nord mais qui continue sa progression vers le sud ;
 - surpâturage;
 - Insuffisance dans le maillage des points d’eau et difficulté d’accès aux ressources en eau.
- Déficit fourrager aujourd’hui en voie d’être structurel. Une année sur deux, le bilan fourrager est déficitaire. La production fourragère sans les résidus agricoles ne couvrent les besoins des animaux qu’une année sur 3 voire sur 4.

Le bilan de la campagne pastorale 2009-2010

- **La campagne pastorale 2009-2010** a connu un démarrage précoce en zone agricole et dans certaines parties de la zone pastorale où les pluies ont été enregistrées dès le mois de mai. Par la suite, la zone pastorale a connu une succession de périodes de germination et de dessiccation qui ont négativement affecté la croissance végétative des plantes.
- **Bilan fourrager déficitaire**
 - Disponible fourrager: 8 127 672 tonnes de MS;
 - Besoins du cheptel: 24 269 681 tonnes de MS;

Soit un déficit fourrager de 16 142 009 tonnes de MS

2. Sur le plan politique et réglementaire

- Décentralisation en milieu rural, avec transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles;
- Politique d’aménagement du territoire, avec la conception d’un guide pour l’élaboration des Schémas et Plan d’Aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles;
- Mise en œuvre des programmes 2, 3 et 12 de la SDR à travers des projets en cours;
- Campagne de vaccination gratuite, couplée au déparasitage interne;
- Loi cadre relative à l’élevage;
- Projet d’ordonnance relative au pastoralisme;
- Projet d’ordonnance portant création d’un Fonds de Sécurisation de l’Élevage;
- Plusieurs textes relatifs au pastoralisme.

3. Sur le plan sanitaire

- La situation sanitaire reste calme dans son ensemble en 2010, cependant des foyers de pasteurellose et de clavelée ont été enregistrés et vite maîtrisés.
- La campagne de vaccination gratuite couplée au déparasitage interne des animaux qui avait démarrée en octobre 2009 a pris fin au mois de mars 2010;
- Le taux brut de vaccination en 2009-2010 est de 49,5% chez les bovins et 21,2 % chez les petits ruminants contre respectivement 42,4% et 7, 6% en 2008-2009;
- **2000 CIT mis à la disposition des éleveurs, mais faiblement utilisés.**

II. Problématique de la transhumance transfrontalière

2.1 Cadre réglementaire sous régional :

- Protocole d'accord entre les pays membres du conseil de l'entente signé en 1989 instituant un certificat international de transhumance dans les pays du conseil de l'Entente et mettant en exergue le passage par des portes de sortie et d'entrées arrêtées par les Etats, les conditions à remplir pour traverser les frontières en termes de protection sanitaire et de gardiennage;
- Accord de transhumance convenu entre les pays du CILSS en 1991 entériné par la CEAO, l'ALG, La CBLT.
- La décision A/DEC 5/10/98 de la CEDEAO qui est venue élargir le champ d'application du protocole d'accord du CILSS. Cette décision intéressant tous les pays de la communauté instaure un certificat international de transhumance (CIT) qui remplace le carnet de vaccination.
- Le règlement C/REG 3/01/03 relatif à la mise en oeuvre de la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO

2.2 Cadres réglementaires bilatéraux

Sur le plan bilatéral :

- Protocole d'accord portant création d'un cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière entre le Niger et le Burkina Faso signé le 26 janvier 2003 à Tillabéry (Niger).

- Perspective d'étendre ce protocole d'accord au Mali et au Bénin.
- Protocole en négociation entre le Niger et le Mali. Le Mali a fait parvenir un projet de protocole mais qui n'est pas encore discuté par les deux pays.
- Mise en place d'un certificat de transhumance national pour les camelin pour les pays non membre de la CEDEAO, et de l'UEMOA.

Malgré ces efforts et cette volonté affichée des États, la problématique de la transhumance transfrontalière entre les états reste entière.

III. Contraintes du pastoralisme

3.1 Une réglementation de la transhumance peu respectée par les Etats et les transhumants

- Non respect des accords de transhumance par les États (non popularisation du CIT, non respect des postes d'entrée et de sortie, non actualisation des itinéraires de transhumance, faible maîtrise des flux d'animaux, déficit d'information sur la disponibilité des ressources pastorales, interdiction provisoire de la transhumance par certains pays);
- Non respect des réglementations nationales et coutumières en matière d'accès aux ressources pastorales engendrant des conflits ou amendes;
- Tracasseries douanières dues à la confusion entre transhumants et exportateurs de bétail sur pied;
- Méconnaissance des textes par les acteurs;
- Faible utilisation du Certificat International de Transhumance d'où la propagation de certaines maladies dues aux mouvements incontrôlés des animaux non vaccinés.

3.2 Une mobilité des transhumants relativement affectée par l'insécurité, les dynamiques d'occupation anarchiques des espaces et les tracasseries

- Insécurité ;
- Banditisme armée (détention illicite d'arme à feu);
- Des conflits intercommunautaires (cycle infernal de violence et de représailles).

3.3. Une dynamique de perte des aires de pâturage très accélérée

- Obstruction disparition des pistes à bétail et couloirs de passage

- Obstruction des voies d'accès à l'eau d'abreuvement par des clôtures anarchiques et les champs;
- Insécurité foncière des couloirs de passage, pistes à bétail, enclaves pastorales;
- Champs pièges;
- Tendance d'accaparement de l'espace pastorale par des privés (mise en concession privée de l'espace pastoral);
- Règles d'accès aux points d'eau parfois injustes et inégales.

3.4 Tracasseries de tous genres

- Perception des taxes sauvages sur les routes et aux frontières (obstacle à la libre circulation des personnes et des biens, sources considérable de décapitalisation des troupeaux);
- Amendes prohibitives (décapitalisation du troupeau).

3.5. Une résurgence de conflits multiples

- Des conflits intercommunautaires;
- Des conflits fonciers (droit à la terre entre population d'origine sédentaire et d'origine pastorale);
- Conflits sédentaires- transhumants;
- Conflits agriculteurs- éleveurs;
- Conflits liés à l'exploitation abusive des bourgoutières.

IV. PERSPECTIVES

Appliquer le règlement 3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO.

4.1 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance

- Redynamiser ou créer des espaces de concertations et de dialogue sur la transhumance impliquant tous les acteurs ;
- Populariser les textes relatifs à la transhumance;
- Diffuser le certificat international de vaccination auprès des transhumants;

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les tracasseries transfrontalière;
- Créer, redynamiser et équiper les postes vétérinaires transfrontaliers.

4.2 Assurer la sécurité des itinéraires de transhumance

- Organiser une campagne d'information et de sensibilisation permanente sur le désarmement volontaire à l'intention de détenteurs illicites d'armes à feu;
- Organiser des rencontres de médiation relatives aux conflits inter communautaires;
- Organiser de patrouilles mixtes de dissuasion de forces de défense et de sécurité transfrontalières;
- Organiser des rencontres de proximité entre acteurs impliqués dans les conflits fonciers;
- Appuyer des initiatives d'intercommunalité transfrontalière.

4.3 Améliorer la qualité des parcours pastoraux

- Réhabiliter les mares permanentes et semi – permanentes en zone pastorale;
- Réaliser des retenues d'eau en zone pastorale;
- Préserver des bourgoutières de l'exploitation minière;
- Préserver les formations naturelles contre les coupes abusives de bois;
- Valoriser les systèmes d'information existants en vue de maîtriser le flux d'animaux transhumants;
- Restaurer les enclaves pastorales dégradées;
- Lutter contre l'ensablement des points d'eau de surface.

4.4 Garantir les vocations et l'usage consensuel des zones à des fins agricoles et pastorales

- Elaborer des schémas d'aménagement foncier pour des communes transfrontalières;
- Identifier et baliser des couloirs de passage transfrontaliers et enclaves pastorales;

- Envisager la généralisation et des rencontres périodiques des commissions foncières frontalières;
- Installer ou redynamiser les commissions foncières de base impliquées dans la matérialisation des couloirs de passage et aires de pâturages.

4.5 Initiatives et Actions à encourager

- Initier des projets et programmes transfrontaliers d'aménagement pastoral et de gestion de la transhumance transfrontalière;
- Organiser des rencontres périodiques entre communes transfrontalières;
- Organiser des foras et manifestations culturelles pour les communautés transfrontalières.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION ET OEUVRONS POUR QUE VIVE LA
TRANSHUMANCE**

ANNEXE 4B : COMMUNICATION DU BURKINA FASO

**COMMUNICATION DU BURKINA FASO AU
FORUM SOUS REGIONAL SUR LA
TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE**

A Gogounou les 14-15 et 16 avril 2010

**ETAT DES LIEUX DE LA
TRANSHUMANCE AU BURKINA FASO**

Josué TAMINI

Dominique B. KISSOU

I. INTRODUCTION

Avant tout, il est important de rappeler les définitions que l'on se fait de la transhumance selon le contexte dans lequel l'on se retrouve :

- la transhumance *est le déplacement organisé de nature saisonnière ou cyclique des troupeaux ayant quitté les limites de leurs parcours habituels à la recherche de points d'eau, de pâturages et de cures salées.*
- la transhumance *est un mode d'élevage qui joue un rôle important dans la gestion des ressources fourragères et la conduite des troupeaux.*
- la transhumance *est une source de valeurs socioculturelles à conserver pour certaines communautés.*

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole tant du point de vue de sa population que de son économie. L'élevage occupe avec l'agriculture près de 90 % de la population nationale. Il contribue à hauteur de 15 % à la formation du PIB, procure 19 % des recettes d'exportation, contribue directement à la sécurité alimentaire et constitue le principal pilier de la lutte contre la pauvreté dans notre pays.

La conduite de l'élevage est à dominance de type traditionnel extensif. Plus de 60% des troupeaux notamment bovins se contentent toujours des ressources fourragères pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Au regard des caprices pluviométriques qui constituent un handicap à la productivité de la biomasse fourragère, la transhumance reste toujours la pratique la mieux appropriée pour le bétail du Burkina Faso. C'est pourquoi, les acteurs de la question s'attèlent beaucoup pour se mettre en conformité avec la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO du 31 octobre 1998.

En 2008, les effectifs du cheptel bovin et petits ruminants sont estimés comme suit :

Bovins : 8 072 420 têtes

Ovins : 7 770 083 têtes

Caprins : 11 633 992 têtes

II. Situation institutionnelle de la transhumance au Burkina

En complément de ce qui avait fait objet de synthèse des trois ateliers du RBM, la liste des dispositions juridiques et réglementaires qui sont prises pour accompagner ou régler la transhumance au Burkina Faso se présente comme suit :

Disposition juridique/réglementaire	Observations
<p><i>la Loi N°034-2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002</i></p>	<p><i>La Loi fixant les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales.</i></p> <p><i>La loi 34 garantit aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux.</i></p>
<p><i>la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;</i></p> <p><i>le décret n°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;</i></p> <p><i>le raabo conjoint n°An-VI 0012/FP/AGRI-EL/MET/ME/MAT/MF du 5 septembre 1989 portant détermination des pistes à bétail ;</i></p> <p><i>l'arrêté conjoint n°2000-30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/ME M/MIHU du 21 juillet 2000 portant réglementation du pâturage et de la transhumance du bétail au Burkina Faso ;</i></p> <p><i>l'arrêté conjoint n°2000-31/MRA/AGRI/MEE/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000 portant règlement des différends</i></p>	<p><i>Ces textes, et plus particulièrement le raabo conjoint n° An-VI 0012/FP/AGRI-EL/MET/ME/MAT/MF du 5 septembre 1989 et l'arrêté conjoint n°2000-30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000, réglementent la transhumance nationale et transfrontalière au Burkina Faso. Le premier définit les postes d'entrées et de sorties ainsi que les pistes à bétail officielles sur le territoire national.</i></p> <p><i>Concernant la transhumance transfrontalière, le second texte renvoie aux accords bilatéraux et communautaires, notamment la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO citée plus haut</i></p>

<i>entre agriculteurs et éleveurs.</i>	
la loi N° 034-2009/AN portant Régime Foncier Rural du 16 juin 2009	<p>Elle détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural.</p> <p>Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé ; - promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ; - favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ; - contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale. <p>Important : - les pâturages et les emprises de pistes à bétail ne sont pas considérés comme des terres non mises en valeur au sens de la présente loi (Cf. article 61)</p>
<p>- Décret N°2007-408/PRES/PM/MRA/MAHRH /MATD portant conditions d'exploitation des ressources en eau à des fins pastorales</p> <p>- Décret N°2007-410/PRES/PM/MRA/MFB portant conditions générales d'attribution, d'occupation et d'exploitation des zones pastorales aménagées</p> <p>- Décret N°2007-415/PRES/PM/MRA/MAHRH</p>	<p>L'ensemble de ces décrets concourt à la sécurisation du foncier pastoral</p>

<p>/MATD/SECU/MFB/MEDEV/MCE/ MID/MECV portant conditions d'exercice des droits d'usage pastoraux ;</p> <p>- Décret N°2007- 416/PRES/PM/MRA/MAHRH</p> <p>/MATD/MEDEV/MECV portant modalités d'identification et de sécurisation des espaces pastoraux d'aménagement spécial et des espaces de terroir réservés à la pâture du bétail</p>	
<p>Décret n° 2007-407/PRES/PM/MRA portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité national de la Transhumance (CONAT)</p>	<p>Le but est d'obtenir une large implication des différentes structures dans la mise en œuvre adéquate de la transhumance</p>
<p>Arrêté n° 2009-29/MRA/SG/DGEAP portant nomination des membres du Comité national de la Transhumance (CONAT) du 14 juillet 2009</p>	

III. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES

Activités	Observations
Production en nombre suffisant des certificats de transhumance (CNT et CIT) et mise à disposition aux structures demandeuses	Pas de rupture du stock.
Tenue des premières concertations bilatérales entre la République du Bénin et le Burkina Faso sur la transhumance entre les deux Etats, Ouagadougou (10-11 avril 2002)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du projet d'accord sur la mise en place d'un comité technique paritaire Bénino-Burkinabè sur la transhumance transfrontalière ; - Elaboration du projet d'accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement du Bénin sur la transhumance ; - Elaboration du projet de convention zoo sanitaire entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement du Bénin.
Tenue de la 3 ^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération Bénino-Burkinabè à Ouagadougou du 05 au 07 mai 2005	<p>Au titre de la transhumance transfrontalière, les deux parties se sont félicitées des concertations bilatérales dont les résultats sont la mise en place d'un Comité technique paritaire sur la transhumance et l'élaboration d'un projet d'Accord de coopération entre les deux Gouvernements sur la transhumance transfrontalière. La partie burkinabè a souhaité la tenue d'une rencontre à Cotonou pour signer les projets de textes élaborés lors de la rencontre des 10 et 11 avril 2002 à Ouagadougou.</p> <p>Les deux parties ont également convenu de conjuguer leurs efforts en vue d'obtenir l'accompagnement financier de la CEDEAO nécessaire à la mise en œuvre des décisions prises au niveau de la sous région ouest africaine pour l'identification des couloirs de passage et l'élaboration des certificats internationaux de transhumance</p>
Rencontre de concertation des	Réflexion sur les modalités d'application

<p>Ministres en charge de l'Elevage du Burkina Faso et de la République du Niger, sur la transhumance transfrontalière à Dori ; Burkina Faso, les 19 et 20 décembre 2002</p>	<p>pratique de la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO du 31 octobre 1998.</p>
<p>Protocole d'accord portant création d'un cadre de concertation entre le Burkina Faso et la République du Niger sur la transhumance transfrontalière, janvier 2003</p>	<p>Il a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer la transhumance entre les deux pays ; - veiller à la bonne application de la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 ; - promouvoir les concertations et les échanges entre les deux Etats en matière de la transhumance et de gestion des ressources naturelles ; - proposer toute mesure de nature à favoriser et à soutenir la définition et la mise en œuvre de la transhumance inter-Etat. <p>Le cadre de concertation comprend deux organes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Réunion des Ministres en charge de l'Elevage ; - le Comité Technique Paritaire ; <p>Signature du protocole d'accord par les deux Ministres en charge de l'Elevage à Tillabéry (République du Niger) le 26 janvier 2003.</p>
<p>Protocole d'accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et de la République du Mali sur la transhumance du 30 avril 1998</p>	
<p>Protocole d'accord portant création d'un cadre de concertation entre le Burkina Faso et la République du Mali sur la transhumance transfrontalière, mai 2006</p>	<p>Le protocole a été signé par les deux Ministres en charge de l'Elevage à Ouagadougou (Burkina Faso) le 24 mai 2006.</p>
<p>Rencontre du cadre de concertation Burkina Niger élargie au Bénin et au</p>	<p>En rappel, le cadre de concertation entre le Niger et le Burkina Faso a été signé en janvier</p>

<p>mali du 08 au 10 juillet 2008 à Dosso, République du Niger</p>	<p>2003 à Tillabéry (Niger). Ses organes sont le comité technique paritaire et la réunion des Ministres. La présente rencontre est élargie au Bénin et au Mali ceci, pour tenir compte des problèmes de type nouveau que soulève la transhumance transfrontalière et de prendre en compte les dynamiques et les initiatives en cours dans le cadre de l'ALG.</p>
<p>Participation à la réunion frontalière entre le Bénin, le Burkina et le Togo sur le contrôle zoo sanitaire, la surveillance épidémiologique et les mouvements du bétail, le 22 janvier 2003 à Kara au Togo</p>	<p>Dans le domaine du mouvement du bétail, une recommandation sur l'harmonisation des documents de déplacement en matière de transhumance et de commercialisation de bétail et la sensibilisation des acteurs à l'utilisation des documents et au respect des textes a été formulée.</p>
<p>Participation à la réunion frontalière entre le Bénin, le Burkina et le Togo sur le contrôle zoo sanitaire, la surveillance épidémiologique et la problématique de la transhumance transfrontalière du 11 au 13 septembre 2006 à Tenkodogo, Burkina Faso</p>	<p>Etant entendu que la rencontre est initialement consacrée à la situation sanitaire frontalière entre les trois pays, la problématique de la transhumance transfrontalière dépasse le cadre de cette concertation. Pour ce faire, les participants ont recommandé qu'il soit organisé dans les meilleurs délais, une rencontre transfrontalière spécialement consacrée à la transhumance transfrontalière en vue d'examiner la mise en œuvre des comités techniques paritaires entre les Etats.</p>
<p>Production, traduction en langues nationales diffusion à grande échelle de la Loi N° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant « Loi d'Orientation relative au Pastoralisme au Burkina Faso » ainsi que ses décrets d'application</p>	<p>Plus de 5 000 producteurs touchés chaque année ceci, grâce à l'appui financier de certains partenaires (PDEL.LG, PAEOB, PATTEC, PDES, ...).</p> <p>La loi est traduite en trois langues nationales : Dioula, Fulfulde et Moore.</p>
<p>Création de zones pastorales et zones de pâtures</p>	<p>24 zones sont enregistrées, dont les aménagements, débutés ces dernières années, se poursuivent toujours</p>
<p>Conduite des travaux de délimitation de pistes à bétail ou couloirs de transhumance par les communautés</p>	<p>A titre d'exemple 1050 km de pistes à bétail ont été identifiés et matérialisés dans toutes les provinces de la région de l'Est du Burkina</p>

rurales avec l'appui de l'Etat, des projets et programmes	Faso grâce à l'appui financier du Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA) 2007-2008
Participation à la préparation du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Elaboration du document du sous programme « organisation de la transhumance et aménagement des parcours » du programme national d'investissement agricole entrant dans le cadre du PRIA 2008
Situation de la transhumance transfrontalière au cours des six dernières années.	L'organisation et le suivi s'effectuent sur la base de l'utilisation des certificats de transhumance, principalement le certificat international de transhumance (CIT). Cf. tableau ci-dessous.

Situation de la transhumance transfrontalière au cours des six (06) dernières années

Année⁵	CIT utilisés (Nombre)	Bovins (têtes)	Petits ruminants (têtes)
2003-2004	1 247	68 286	7 737
2004-2005	234	16 067	4 376
2005-2006	604	20 767	4 921
2006-2007	310	22 244	1 927
2007-2008	396	31 314	4 227
2008-2009	1 315	55 778	6 774

Source : DGEAP

Les pays d'accueil sont essentiellement le Togo et le Bénin.

Il faut souligner que le Burkina Faso constitue aussi un pays d'accueil et de transit des troupeaux transhumants du Niger et du Mali

⁵ L'année court d'octobre de l'année (n) à septembre de l'année (n+1)

IV. CONTRAINTES, DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

	Contraintes/ Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
1. Sur le plan de l'utilisation des certificats de transhumance		
Conception du certificat de transhumance	Non prévision de l'enregistrement du troupeau de retour de transhumance	A prendre en compte dans les éditions futures
Remplissage et des certificats de transmission	Faible maîtrise du remplissage des certificats par certains agents de terrain	Recyclages et formations
	Non envoi mensuel des feuillets remplis à la direction chargée de la synthèse et de l'analyse de la situation au niveau central	Envoi mensuel des feuillets pour un suivi permanent du mouvement du bétail
Adhésion à l'utilisation des certificats de transhumance	Faible utilisation des certificats par les transhumants	Mener des campagnes de diffusion et de vulgarisation des textes régissant la transhumance
	Non prise en considération du CIT par certaines autorités	Faciliter le passage des détenteurs des CIT et infliger des sanctions pécuniaires aux fraudeurs
	Peu ou pas de séances de sensibilisation, information sur la transhumance	Donner des appuis financiers aux structures en charge de l'animation
	Surenchérissement du prix du certificat dans certaines localités	Maintenir le coût de cession du certificat
2. Sur le plan politique et technique		
Mise en œuvre de la décision A/DEC.5/10/98	Non adhésion de la majeure partie des pays membres de la CEDEAO à la mise en	Multiplier les rencontres de concertation en vue de parvenir à une adhésion de l'ensemble des pays

relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO	œuvre de la décision A/DEC.5/10/98	Etablir des protocoles d'accord portant création de cadres de concertation entre les pays membres de la CEDEAO particulièrement sur la transhumance
Mise en œuvre effective de la transhumance	Occupation/restriction des parcours par des exploitations agricoles	Réglementer l'utilisation des ressources naturelles par l'application du principe de l'équité
	Fixations de taxes sévères ou perception de taxes « sauvages » par divers acteurs au cours de la transhumance	Accentuer les échanges entre les différents acteurs en vue d'atténuer les effets néfastes de ces pratiques
	Multiplication des tracasseries	Obtenir une implication véritable de l'autorité dans la lutte contre ces tracasseries et appliquer strictement des sanctions à l'encontre des auteurs.
Création et dynamisation des comités de suivi de la transhumance	Fonctionnement timide du comité national de la transhumance	Respecter les rencontres prévues par le décret
	Non mise en place des comités régionaux de la transhumance	Créer et soutenir les comités régionaux
	Non mise en place de comités inter états de suivi de la transhumance transfrontalière	Mettre en place et veiller à la bonne fonctionnalité de ces comités.
3. Sur le plan financier		
Appui financier	Faible appui financier du budget de l'Etat	Inscrire la ligne budgétaire pour la conduite des activités d'animation de sensibilisation et de production des documents

		inhérents à la transhumance
		Mettre en œuvre des projets de gestion de la transhumance sur appui financier des PTF.

CONCLUSION

Le Burkina Faso s'est véritablement engagé dans la mise en application de la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO du 31 octobre 1998. En attestent la confection et la mise en circulation du Certificat International de Transhumance (CIT). Mieux, il a édité le Certificat National de Transhumance (CNT) à l'image du CIT pour faciliter le déplacement du bétail à l'intérieur du pays. Par ailleurs, les différentes actions menées confirment davantage sa détermination à améliorer la conduite de l'activité (signatures de protocoles d'accord entre certains pays voisins, élaboration de textes, mise en place du comité national de la transhumance,...). La principale contrainte à lever demeure l'appui en moyens logistiques et financiers aux différentes structures en charge de la transhumance. En effet, la mise à disposition de ces ressources va permettre la réalisation d'infrastructures pastorales, l'aménagement des pistes à bétail, l'appui conseil des différents acteurs, les concertations tant du niveau national que sous régional. Aussi, le Burkina salue la belle initiative du RBM qui se charge des démarches nécessaires à la résolution des problèmes liés à la transhumance de façon particulière et aux activités pastorales de façon générale.

ANNEXE 5

LES COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS SOUS-REGIONALES

Communication du CILSS

Communication de l'ALG

ANNEXE 5A : COMMUNICATION DU CILSS



Un autre Sahel est possible

www.cilss.bf

Présentation

Au Forum sous régional sur la transhumance transfrontalière

(Gogonou, Bénin, du 14 au 16 Avril 2010)

VERS UN OBSERVATOIRE DE LA TRANSHUMANCE : Sens, contenu et articulation institutionnelle

Dr. Mahalmoudou HAMADOUN
Expert Foncier Rural et Pastoralisme
PRA/SA-LCD-POP-DEV
CILSS



PLAN DE PRESENTATION

- 1. Eléments contextuels**
- 2. Eléments de définition et sens d'un observatoire**
- 3. Contenu possible d'un observatoire de la transhumance**
- 4. Articulation et environnement institutionnel**

1. Eléments contextuel

- Importance du cheptel dans les pays;
- Regain d'intérêt pour le secteur;
- Rôle important du secteur de l'élevage dans les économies nationales et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire;
- Importance du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière dans la sous région

Cependant :

- Une faible prise en compte du secteur dans les politiques nationales de développement
- Faible promotion des filières liées au secteur de l'élevage
- Faible organisation des acteurs du secteur;
- Absence de politiques adéquates pour promouvoir le secteur et les acteurs qui l'animent;
- L'insuffisance des aménagements pastoraux;
- L'insécurité foncière;
- Importance des facteurs naturels défavorables ;
- L'insuffisance d'informations des éleveurs;
- Difficulté dans la pratique de la transhumance transfrontalière
- Tous facteurs exigent aujourd'hui une ré- organisation du secteur, le renforcement des capacités des acteurs, le développement d'outils de gestion efficace du pastoralisme et la transhumance transfrontalière en particulier, d'où l'idée de l'observatoire de la transhumance.

2. Eléments de définition et sens d'un observatoire

L'observatoire de façon générale est un outil d'observation, de production et gestion de l'information permettant de guider ou d'orienter les acteurs ou les décideurs, pour une meilleure valorisation d'une activité ou d'un secteur d'activités dans une aire géographique donnée.

L'observatoire est aussi un cadre de concertations autour de l'information produite en vue de l'utilisation judicieuse et à des fins de promotion d'une activité ou des acteurs œuvrant dans le secteur concerné.

L'observatoire est aussi un cadre consensuel qui regroupe des acteurs de différents horizons, mais qui travaillent de façon concertée à la gestion de l'observatoire (animation de l'observatoire) pour une cause donnée;

- L'observatoire est basé sur le principe fondamental d'échanges de données et d'informations

3. Contenu

Missions principales : L'observatoire est un cadre de :

- diagnostic et d'analyse des politiques nationales et régionales en matière d'élevage et de transhumance en particulier;
- réflexions pour l'amélioration et ou l'harmonisation des politiques publiques et régionales en matière d'élevage;
- collecte, d'analyse, de diffusion et de centralisation de l'information collectée ;
- Veille pour l'application des textes nationaux et régionaux en matière de transhumance ;
- Concertations permanentes entre les acteurs d'animation de l'observatoire

Champs d'opération :

- Les diagnostics et analyses des politiques; des opportunités et les contraintes liées à la transhumance transfrontalière;
- La production et surtout la mise à disposition d'information sur la transhumance;
- La mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'information sur la transhumance (niveaux national et régional). Cela inclut les pâturages, les ressources en eau, les aspects sanitaires, les éléments sécuritaires ; les marchés etc.
- Les concertations (fonctionnement, prises de décisions et règlements des conflits et des obstacles à la transhumance)
- Le plaidoyer, la sensibilisation
- Le renforcement des capacités des acteurs de la transhumance;

4. Articulation et environnement institutionnel

- Acteurs potentiels :
 - OPE (Tous et pour ce faire, il faut un inventaire exhaustif consigné dans une base de données) ;
 - Les cadres nationaux et régionaux de concertations déjà existants dans le domaine de la transhumance ;
 - L'administration publique : Ministère de l'élevage; Ministre de l'Administration territoriale, de l'Environnement etc. et leurs directions et services techniques ;
 - Les SAP existants au niveau national et régional;
 - Les OIG de la sous région : ALG, CILSS, CEDEAO, UEMOA
- **Coûts de l'Observatoire**

L'observatoire a un coût qu'il convient dès le départ de maîtriser, c'est-à-dire lui assurer un système de financement sûr et garanti

- **Localisation de l'observatoire :**
 - **L'observatoire doit avoir un siège et donc abrité par un pays**
 - **Au sein d'un pays, il faut une adresse physique : autonome ou logé dans une structure existante.**
- **Fonctionnement :**
 - L'observatoire doit avoir des organes pour son fonctionnement
 - En tant que regroupements d'acteurs divers et d'horizons divers, une assemblée générale et un bureau semble indispensable.
 - Il faudrait également un administrateur de l'observatoire, qui peut être le Secrétaire Général;
 - Il faudrait également des points focaux dans les pays

Au plan technique, la production, le traitement et la diffusion de l'information requièrent l'implication et la collaboration avec les structures techniques spécialisées en la matière, notamment les directions techniques, les SAP dans les pays ou au niveau régional des structures comme AGRHYMET

CONCLUSION

Aujourd'hui la mise en place d'un Observatoire sur la transhumance transfrontalière s'avère indispensable, compte tenu des difficultés que rencontre la transhumance dans la sous région ouest africaine.

Des observatoires existent déjà dans la sous région et peuvent aider à la création d'un observatoire sur la transhumance, notamment l'observatoire sur la filière bétail – viande, avec lequel une collaboration s'avère indispensable, notamment pour les aspects : marchés, santé animales etc.

L'observatoire a des exigences en termes de disponibilité pour son animation, de ressources financières, humaines. L'observatoire exige la synergie d'actions en vue de minimiser les coûts.

ANNEXE 5B : COMMUNICATION DE L'ALG

**AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DE LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA**

(ALG)

DIRECTION GENERALE



**Forum sous régional sur la transhumance
transfrontalière**

Gogounou du 14 au 16 avril 2010

**Contributions de l'ALG à l'amélioration de la gestion de la
transhumance transfrontalière**

Avril 2010

1. INTRODUCTION

L'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), est une organisation de coopération régionale regroupant le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger. Elle a été créée par un Protocole d'Accord le 3 décembre 1970 à Ouagadougou où se trouve son siège.

La zone d'intervention de l'ALG est une région à cheval sur les frontières des trois pays et s'étend sur une superficie estimée à 370 000 km², soit 19% de la superficie totale des trois Etats membres (57,6% de la superficie du Burkina, 14,25% de celle du Mali et 28,15% de celle du Niger).

La population de la région est estimée à 16,5 millions d'habitants en 2002 suivant le rapport de développement humain 2004 du PNUD, soit 45% de la population totale des trois pays. Elle est constituée de près de 80% de ruraux.

Malgré son enclavement, la région du Liptako-Gourma dispose d'importantes potentialités et ressources qui ne peuvent rationnellement être exploitées qu'en commun. Ces potentialités se résument comme suit :

- ✓ des ressources hydrauliques importantes (1400 km du cours du fleuve Niger, des retenues d'eau, des lacs et des mares) représentant des potentialités énergétiques, agricoles et piscicoles énormes ;
- ✓ des ressources minières diverses et
- ✓ des ressources animales abondantes.

Le secteur agropastoral constitue l'un des piliers du programme de développement de la région du Liptako-Gourma. Le cheptel y est numériquement important. Plus de la moitié du cheptel des trois pays membres de l'ALG se trouve dans la région.

Cependant, il faut noter que les sécheresses successives des deux dernières décennies ont bouleversé l'environnement réduisant du même coup les capacités de charges des parcours naturels du reste très diversifiés selon les zones éco-climatiques et contraignant les éleveurs à pratiquer la transhumance.

Face aux aléas climatiques et dans le souci majeur de préserver le maximum d'animaux, les éleveurs ont opté de pratiquer la transhumance. Méthode traditionnelle la plus efficace pour l'exploitation optimale des maigres ressources naturelles du Sahel, elle constitue de ce fait la forme dominante de mouvement des animaux.

De nos jours, on constate que l'évolution tendancielle des proportions des troupeaux en transhumance serait presque exponentielle ce qui n'est pas sans risques de conflits très souvent tragiques qui entraînent dans la plupart des cas des morts d'hommes.

En dépit de ce durcissement des conditions d'existence de l'élevage pastoral, pour l'avenir, il sera encore difficile de réunir les conditions d'une sédentarisation du cheptel à savoir une alimentation et un abreuvement suffisants et en toutes saisons pour des centaines de milliers de têtes de bétail. En effet, les modifications actuelles du milieu ne permettent pas d'envisager un arrêt de la transhumance, mais appellent à plus d'efforts et d'imagination pour son adaptation.

L'amélioration des conditions de la transhumance est une activité transnationale et intéressante plusieurs acteurs de tous les Etats.

Une gestion efficace et durable de la transhumance transfrontalière nécessite de renforcer les mécanismes de concertations tant au niveau bilatéral qu'au niveau sous régional.

Comment l'ALG contribue t-elle à l'amélioration de la gestion de la transhumance transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma.

L'ALG a réalisé une étude de faisabilité d'un programme de développement de l'élevage dans la région en juillet 2002, financée par la banque Islamique de développement (BID).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement de l'élevage dans la région dont le lancement officiel est intervenu le 25 avril 2005, à Gao (République du Mali) sous l'égide des Chefs d'Etat des pays membres, l'ALG a menée plusieurs actions en matière de gestion de la transhumance transfrontalière et a initié d'autres à exécuter à court terme.

2. ACTIONS MENEES PAR L'ALG DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Le Programme de développement de l'élevage dans la région a comme entre autres objectifs majeurs, le renforcement de l'intégration régionale, en prenant en compte l'aspect de la transhumance transfrontalière.

A cet effet, dans le cadre de l'ALG plusieurs activités ont été menées et allant dans le sens de l'amélioration de la gestion de la transhumance transfrontalière entre les trois pays. A titre d'exemples, il y a l'organisation d'un atelier sur la transhumance

transfrontalière et l'élaboration d'un recueil de textes régissant la transhumance dans les Etats membres de l'ALG.

2.1. Atelier sur la transhumance transfrontalière

Cette rencontre s'est tenue les 01 et 02 novembre 2007, à Gao, en République du Mali.

Elle a eu à se pencher sur:

- l'identification des contraintes majeures et la recherche de solutions appropriées aux problèmes complexes qu'engendre la transhumance entre les trois Etats et que les mouvements des troupeaux rencontrent dans les pays d'accueil ;

Aux termes des échanges, les actions suivantes ont été retenues pour être menées :

- Au niveau de l'ALG :
 - élaborer un recueil des textes nationaux et régionaux en vue de leur diffusion dans sa zone d'intervention dans le cadre du programme élevage en cours.
- Au niveau des Etats membres :

Etant donné que la transhumance représente à la fois un système de production et un mode de vie des éleveurs pasteurs qui se pratique tant à l'intérieur d'un même pays qu'à l'extérieur, il a été convenu :

a) à l'intérieur des Etats membres de :

- mettre en application et diffuser les textes existants dans les langues nationales ;
- installer et redynamiser les commissions foncières impliquées dans la matérialisation des couloirs de passages et des aires de pâturage ;
- identifier et baliser les couloirs de passage transfrontaliers ;
- diffuser le certificat international de transhumance auprès des transhumants.

b) à l'extérieur des Etats de :

- résoudre les problèmes au niveau des frontières par des rencontres périodiques entre les différents acteurs ;
- organiser des patrouilles mixtes des forces de sécurité et de défense transfrontalières.

Ces actions transfrontalières commandent la mise en place préalable de structures inter-états dotées d'un programme d'activités qui doit faire l'objet d'évaluation périodique afin de juguler les entraves que pourrait susciter sa mise en œuvre.

2.2. L'élaboration d'un recueil de textes régissant la transhumance dans les Etats membres de l'ALG.

Ce recueil a été élaboré suite à la recommandation de la réunion de Gao, recommandation entérinée par la réunion du Conseil des Ministres de l'ALG, tenue du 19 au 25 novembre 2007, à Tillabéry, en République du Niger.

Le projet de recueil des textes sur la transhumance dans les trois Etats membres de l'Autorité du Liptako-Gourma été examiné au cours de la réunion technique de concertation sur la mise en œuvre du programme de développement de l'élevage qui s'est tenue du 6 au 8 janvier 2009 à Mopti (République du Mali).

Par l'élaboration de ce recueil, il s'agit pour l'ALG de rendre accessible aux principaux acteurs du secteur de l'élevage, l'ensemble des textes régissant la transhumance aussi bien interne que transfrontalière.

En vue de sa diffusion à grande échelle, l'ALG compte parfaire ce travail en collaboration avec le Réseau des Organisations d'éleveurs et pasteurs de l'Afrique (Réseau Billital Maroobé) avec qui, elle vient de signer un mémorandum d'entente. Les deux structures œuvreront ensemble en vue de l'harmonisation des textes relatifs à la pratique de la transhumance transfrontalière dans les membres de l'ALG.

3. ACTIONS A MENER A COURT TERME

L'Autorité du Liptako-Gourma, compte tenu de son statut d'Institution sous régionale de développement, représente le cadre privilégié de concertation sur la gestion de la transhumance transfrontalière entre ses trois pays membres. A cet effet, des actions seront mises en œuvre à court terme.

3.1. Renforcement de la coopération entre les trois pays (Burkina, Mali et Niger) en matière de transhumance transfrontalière

Les pays membres de l'ALG sont liés par des Accords bilatéraux en matière de transhumance transfrontalière. Il n'existe pas un cadre juridique tripartite permettant aux trois pays membres de l'ALG de se retrouver et de débattre des problèmes liés à la transhumance transfrontalière.

Pour renforcer davantage la coopération entre les trois pays, la Direction Générale de l'ALG envisage à court terme entreprendre plusieurs actions. Il s'agit de :

- organiser une réunion des Ministres en charge de l'élevage des trois pays membres de l'ALG, en vue d'obtenir leur accord de principe pour l'harmonisation des textes en matière de transhumance transfrontalière. Les termes de référence pour l'organisation de cette rencontre de Ministres sont en finalisation.
- élaborer et proposer deux (02) projets de textes qui viendraient en remplacement des Accords bilatéraux existant, notamment : un projet d'Accord tripartite sur la transhumance transfrontalière et un projet d'Accord tripartite sur création d'un cadre de concertation entre les trois pays membres de l'ALG sur la transhumance transfrontalière

3.2. La relance de l'idée d'élaboration d'un programme régional d'appui à la gestion de la transhumance transfrontalière.

Cette idée est une recommandation issue de la 4^{ème} réunion du cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière entre le Niger et le Burkina et élargie au Bénin et au Mali, qui s'est tenue du 8 au 9 juillet 2008 à Dosso (République du Niger)
L'ALG compte entreprendre des démarches auprès des PTF en vue de mener une étude de faisabilité dans ce sens.

3.3. Des démarches pour l'application des décisions communautaires

Le règlement C/REG.3/01/03 du 28 janvier 2003 du Conseil des Ministres de la CEDEAO pris en application de la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO énumère plusieurs mesures que les Etats membres doivent prendre. Parmi celle-ci, il y a la mise en place des organes nationaux (comités, réseaux ou toutes autres structures) de gestion, de suivi et d'évaluation de la transhumance.

Comme l'a fait le Burkina Faso (création d'un Comité national de la transhumance) l'ALG entamera des démarches auprès de la République du Mali et de la République du Niger en vue de la mise en place des structures analogues.

4. CONCLUSION

La problématique de la transhumance transfrontalière nécessite une gestion efficiente et concertée entre tous acteurs concernés.

Pour l'ALG, l'organisation de rencontres régionales et sous régionales, la sensibilisation et la diffusion des textes régissant la transhumance sont des actions qui, à n'en point douter permettront de lever les contraintes qui entravent la transhumance, pratique indispensable au développement du secteur de l'élevage dans la région du Sahel en général et dans les pays membres de l'ALG en particulier.

ANNEXE 6

LES TERMES DE REFERENCES DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

ANNEXE 6a

TERMES DE REFERENCE DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET

AUTORITES ADMINISTRATIVES

QUESTIONS A TRAITER

Le groupe de travail devra examiner les questions ci-après et faire des propositions concrètes dans la perspective de l'élaboration de la feuille de route du forum :

- 1) Quelles conditions créer pour garantir un fonctionnement optimal et efficace des comités de transhumance au niveau local ?
- 2) Quels mécanismes mettre en place pour garantir la redistribution des recettes générées par l'élevage ?
- 3) Quels mécanismes financiers pérennes mettre en place pour appuyer le fonctionnement des structures de concertation dédiées à la transhumance transfrontalière ?
- 4) Comment renforcer la complémentarité entre les actions entreprises de part et d'autre de la frontière et visant à améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière (aménagement de pistes et de couloirs, aménagement des espaces pastoraux, aménagement des points d'eau, etc.) ?

ANNEXE 6b

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 2 ACTEURS ETATIQUES

QUESTIONS A TRAITER

Le groupe de travail devra examiner les questions ci-après et faire des propositions concrètes dans la perspective de l'élaboration de la feuille de route du forum :

- 1) Quelle est la valeur ajoutée d'une proposition de création d'un Observatoire sur la transhumance transfrontalière ?
 - ✚ Quelles pourraient être les modalités de son opérationnalisation ?
 - ✚ Quel ancrage institutionnel au niveau pays et quelles synergies avec les dispositifs déjà existants ?
- 2) Quels mécanismes mettre en place pour assurer un financement pérenne des structures de concertation dédiées à la transhumance transfrontalière ?
- 3) Quels liens établir entre les cadres de concertation sur la transhumance et l'Observatoire et quelles sont les conditions requises pour rendre les dispositifs véritablement fonctionnels ?

ANNEXE 6c

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 3 INSTITUTIONS SOUS-REGIONALES ET PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

QUESTIONS A TRAITER

Le groupe de travail devra examiner les questions ci-après et faire des propositions concrètes dans la perspective de l'élaboration de la feuille de route du forum :

- 1) Quels sont les modalités et l'état actuel de mise en œuvre du processus de révision/actualisation des textes régionaux régissant la transhumance transfrontalière ?
 - ✚ Quelles implications pour les différentes catégories d'acteurs ?
 - ✚ Quelles articulations entre les initiatives multilatérales (impulsées sous l'égide de l'ALG) et le processus sous-régional ?
- 2) Quelles actions pilotes prioritaires mettre en œuvre dans le cadre des PRIA, notamment dans sa composante « *transhumance transfrontalière / aménagements pastoraux* » ?
- 3) Quelles passerelles / synergies développer entre le niveau sous – régional et le niveau national dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'Observatoire sur la transhumance transfrontalière ?

ANNEXE 6d

TERMES DE REFERENCE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL N° 4

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ÉLEVEURS

& ASSOCIATIONS

QUESTIONS A TRAITER

Le groupe de travail devra examiner les questions ci-après et faire des propositions concrètes dans la perspective de l'élaboration de la feuille de route du forum :

- 4) De quelle manière pourrait-on améliorer l'application / le respect des dispositions du CIT ?
 - ✚ Qu'attendez-vous des Etats dans ce sens ?
 - ✚ Qu'attendez – vous des collectivités locales dans ce sens ?
 - ✚ Que devraient faire les organisations d'éleveurs dans ce sens ?
 - ✚ De quelle manière pourrait-on rendre opérationnelle la collaboration transfrontalière entre les organisations faîtières d'éleveurs de différents pays voisins ?
- 5) Comment concilier les exigences en matière de gestion des parcours (calendrier des déplacements, itinéraires prédéfinis, etc.) avec la flexibilité indispensable dans la conduite des troupeaux en transhumance transfrontalière ?

ANNEXE 7

LES RESULTATS DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

ANNEXE 7a

FORUM SOUS REGIONAL DE GESTION DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Gogounou du 14 au 16 avril 2006

RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 1 : COLLECTIVITES TERRITORIALES ET AUTORITES ADMINISTRATIVES

Président : Bio MONRA

Rapporteur : Kanhouada YONLI

Membres :

- 1. Assakaley HAROUNA**
- 2. Idé ADAMOU**
- 3. Guisso DJATO**
- 4. Parimani SABDANO**
- 5. Innocent SABI YO SANNI**
- 6. Moussa CHABI MANE**
- 7. Inasan OROU MORA**
- 8. Sanni GOUNOU**
- 9. Albert Y. HOUEDASSOU**

A - Quelles conditions créées pour garantir un fonctionnement optimal et efficace des comités de transhumance au niveau local ?

- 1. Elaborer et harmoniser des textes qui régissent le fonctionnement des comités de gestion de la transhumance transfrontalière au niveau des Etats en impliquant tous les acteurs**
- 2. Définir/Elucider les cahiers de charge des comités de transhumance**
- 3. Doter les comités de transhumance de moyens matériels et financiers permettant d'assurer leur fonctionnement**

B- Quels mécanismes mettre en place pour garantir la redistribution des recettes générées par l'élevage ?

1. Instaurer les clés de répartition des recettes générées par les infrastructures pastorales y compris les marchés à bétail au profit des comités de gestion de la transhumance, à travers une charte/contrat de gestion déléguée ou de gestion en régie directe.

C – Quels mécanismes financiers pérennes mettre en place pour appuyer le fonctionnement des structures de concertation dédiées à la transhumance transfrontalière ?

1. Prendre en compte l'appui à la gestion de la transhumance dans les Plans de Développement Communaux et autres documents de planification et prévoir chaque année une ligne budgétaire y afférente.

D – comment renforcer la complémentarité entre les actions entreprises de part et d'autre de la frontière et visant à améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière (aménagement de pistes et couloirs, aménagement des espaces pastoraux, aménagement des points d'eau, etc....) ?

1. Réaliser une cartographie des zones de transhumance transfrontalière qui inclut toutes les infrastructures et espaces pastoraux et les vulgariser.
2. Créer les cadres d'intercommunalité pour les concertations transfrontalières et prévoir les mécanismes de leur animation (leur organisation et leur financement).

ANNEXE 7b

FORUM SOUS REGIONAL DE GESTION DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Gogounou du 14 au 16 avril 2006

RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 2: COLLECTIVITES TERRITORIALES ET AUTORITES ADMINISTRATIVES

I. Introduction :

Le groupe de travail N° 2 est composé des acteurs étatiques au nombre de onze (11). Il a débuté ses travaux par la mise en place d'un bureau de séance et la présentation des différents membres du groupe.

Le bureau de séance est composé de :

Président : Mr Kissou Dominique (Burkina Faso)

Rapporteur : Mr Boubacar Altiné (République du Niger)

En engageant les travaux le président a rappelé les termes de référence du groupe et invité les membres à faire des propositions de méthodologie de travail susceptible d'inscrire le groupe dans une dynamique de conclusion consensuelle à la hauteur des attentes des participants au forum. Il a dans ce sens rappelé les directives des autorités présentes au forum, à savoir la mission de responsabilité et de développement des communautés à la base qui doit guider les résultats des travaux.

Après un tour de table sur l'approche méthodologique de travail, il a été retenu le principe d'aborder de façon systématique les différentes questions posées au groupe.

Après un tour de table sur l'approche méthodologique de travail, il a été retenu le principe d'aborder de façon systématique les différentes questions posées au groupe.

II. Résultats des travaux :

Relativement à la question :

1. Quelle pourrait être la valeur ajoutée d'une proposition de création d'un Observatoire sur la transhumance transfrontalière ?

A cette question le groupe a dans un premier temps analysé la question en donnant un sens au groupe de mot **valeur ajoutée**. Ainsi la valeur ajoutée dans ce cas précis doit être perçue comme étant le plus susceptible d'être apporté par l'observatoire en matière de gestion de la transhumance transfrontalière et qui doit se traduire par :

- la maîtrise de l'information, sa fluidité et sa diffusion ;
- l'indépendance dans la gestion et le traitement de l'information ;
- la régulation du flux des transhumants ;
- le suivi et l'évaluation des actions.

Dans ce sens, le groupe adhère et apprécie la création de l'Observatoire.

Relativement aux sous questions :

1.1. Quel ancrage institutionnel au niveau des pays et quelles synergies avec les dispositifs déjà existants ?

A ce niveau les échanges ont permis d'identifier des pratiques et structures pouvant servir d'ancrage et de point focal à l'observatoire au niveau national : c'est notamment les comités de transhumance et les Commissions foncières en fonction des spécificités des Etats.

Au niveau régional à l'étape actuelle, le Centre Régional AGRHYMET pourrait servir d'ancrage à l'observatoire.

1.2. Quelles pourraient être les modalités de son opérationnalisation ?

A cette préoccupation le groupe suggère de rendre d'abord opérationnel l'existant (Cadres de Concertation, les dispositifs de prévention et gestion des catastrophes, les systèmes d'alerte précoce, les dispositifs de suivi et d'évaluation de la campagne...) à travers un soutien budgétaire conséquent des Etats et Collectivités Territoriales aux différentes structures concernées.

Il est aussi vivement recommandé aux pays d'accueil de s'inscrire dans la dynamique de gestion bilatérale de la transhumance transfrontalière notamment la promotion des Cadres de Concertation entre Etats.

2. Quels mécanismes mettre en place pour assurer un financement pérenne des structures de concertation dédiées à la transhumance transfrontalière :

En réponse à cette question le groupe suggère :

- l'Inscription d'une ligne budgétaire au niveau de chaque Etat et Collectivité Territoriale pour financer les actions de gestion de la transhumance transfrontalière notamment les rencontres des Cadres de Concertations, les aménagements pastoraux.....
- la création d'un fond de sécurisation de l'Elevage ;
- la mobilisation du fonds régional de développement agricole de l'UEMOA pour financer les actions d'aménagements pastoraux dans les zones transfrontalières.
- le plaidoyer pour mobiliser les PTF à financer de façon conséquente les actions d'appui à la gestion de la transhumance transfrontalière ;

3. . Quels liens établir entre les Cadres de Concertation sur la transhumance et l'Observatoire et quelles sont les conditions requises pour rendre les dispositifs véritablement fonctionnels ?

En réponse à cette série de question le groupe suggère :

- l'établissement d'un Protocole d'accord entre le Cadre de Concertation et l'observatoire sur la collecte et la diffusion de l'information ;
- le respect des engagements pris par les différents acteurs et à tous les niveaux ;
- la diffusion des textes réglementaires et législatifs et leur mise en application ;
- la mise à la disposition des Cadres de concertations et de l'observatoire des moyens techniques et financiers nécessaires à leur fonctionnement ;
- le renforcement des capacités des acteurs et structures de gestion de la transhumance par la mise à la disposition des Etats de l'Expertise du Centre Régional AGRHYMET et plus particulièrement les Etats d'accueil (Benin, Togo).

ANNEXE 7C

FORUM SOUS REGIONAL DE GESTION DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Gogounou du 14 au 16 avril 2006

RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 3:

Question 1 : Quels sont les modalités et l'état actuel de mise en œuvre du processus révision/réactualisation des textes régionaux sur la transhumance transfrontalière ?

Etat actuel :

En 2007 au cours d'un atelier organisé par l'ALG est née l'idée du recueil des textes sur la transhumance transfrontalière. Cette initiative a été entérinée par le Conseil des Ministres en 2008.

Le cadre de concertation technique de la mise en œuvre du Programme de Développement de l'Elevage (PDE/ALG) du 06 au 08 Janvier 2009 a servi de cadres pour la restitution de l'Etude sur le recueil des textes effectués par l'ALG.

Depuis 2010, un processus conjoint RBM/ALG est en cours et a pour objectif l'harmonisation des textes sur la transhumance dans la zone du Liptako Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso)

Modalités/Démarches de l'initiative

- ✚ Recueil des textes par pays (déjà effectués par l'ALG) ;
 - ✚ Compilation des textes ;
 - ✚ Analyse des textes en termes de forces et faiblesses ;
 - ✚ Processus de plaidoyer auprès des Etats pour l'Harmonisation de ces textes en lien avec la décision A/DEC 5/10/98.
- Constats : l'initiative est limitée (zone géographique).

Quelle implication pour les différents acteurs

- ✚ Les institutions sous régionales assurent le lead ;
- ✚ Organisations d'Eleveurs étant des collaborateurs ;
- ✚ Bénéficiaires participent pour l'intégration de leurs préoccupation ;
- ✚ Les Etats pour le processus de plaidoyer en vue de l'harmonisation.

Articulations entre les initiatives multilatérales (impulsées sous l'égide de l'ALG) et le processus sous régional.

- ✚ Inciter les 2 autres Etats (Mali, Niger) à mettre en place des Comités Nationaux de transhumance ;
- ✚ Si l'initiative actuelle est porteuse, il faut la dupliquer au niveau de toute la zone d'intervention du RBM.

Question 2 : Quelles actions pilotes prioritaires mettre en œuvre dans le cadre du PRIA, notamment dans sa composante « Transhumance transfrontalière/ Aménagements pastoraux »

1. Confirmer l'axe international de transhumance N°1 : Fada NGourma _Bassila ;
2. Officialiser l'axe traditionnel N°4 : Say_Karigua vers zone d'accueil de Goungou ;
3. Eriger ces deux axes de transhumance en biens publics communautaires que les législations nationales devront consacrer ;
4. Aménager (délimiter, matérialiser, réalisation d'infrastructures) ;
5. Renforcement des capacités.

En termes d'aménagements pastoraux Réaliser au préalable une étude d'actualisation des zones de pâture (Aires de pâture, Points d'eau, aires de transit, restauration des terres dégradées).

Question 3 : Quelles passerelles/synergies développer entre le niveau sous régional et le niveau national dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'observatoire sur la transhumance transfrontalière ?

Niveau régional : La CEDEAO relance son intérêt pour la mise en place de l'observatoire

L'UEMOA s'engage à contribuer à la mise en place de l'observatoire.

Niveau national : Un appel aux Etats pour leur adhésion à la mise en place de l'observatoire

Base : Les organisations professionnelles doivent marquer leur adhésion à la mise en place de l'observatoire.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N°4

Après avoir procédé à l'établissement de la liste des associations et organisations issues des 4 pays : BENIN, BURKINA FASO, NIGER ET NIEGRIA, les participants ont désignés un Président en la personne du Dr ALIOU IBRAHIMA et de deux rapporteurs : Dr Adamou MAMA SAMBO et madame Aichatou DJARIRI DJALLO.

A la suite des débats et discussions très riches concernant principalement les questions identifiées et conformément aux TDR les conclusions et recommandations suivantes ont été faites.

1) En réponse à la question relative à l'amélioration de l'application ou du respect des dispositions du CIT, les participants attendent des Etats :

- L'adaptation et la flexibilité du CIT en tenant compte des exigences propres à la transhumance en concertation réelle avec les organisations et associations d'éleveurs tant les pays de départ que d'accueil. Ceci va permettre de lever un certains nombres de contraintes liées notamment à la difficulté de modification d'itinéraires et de déplacement.

2) Par rapport aux collectivités, les participants recommandent :

- Une bonne coordination et harmonisation des actions, de concertation, de circulation d'informations par rapport au calendrier de transhumance et la capacité des zones d'accueil entre les collectivités locales frontalières voisines ;
- La mise en place de zones de pâturages aménagées et des couloirs de passage ;
- Les communes doivent nécessairement prendre en comptes les exigences et les aspects liés à la transhumance dans les PDC (plan de développement communal) notamment les aires de pâturage, les points d'eau et les couloirs de passage ;
- Les taxes doivent être liées aux aménagements pastoraux et aux services rendus ;
- Les taxes doivent être harmonisées dans l'espace de la CEDEAO ;

3) Par rapport aux organisations et associations des éleveurs, les participants recommandent :

- la mise en place de l'observatoire sur la transhumance ;
- une vaste campagne de sensibilisation et formation des éleveurs et les autres acteurs sur la compréhension et le respect de textes et le pastoralisme ;
- une grande concertation avec tous les acteurs concernés par la transhumance ;

4) Par rapport à l'opérationnalisation de la collaboration transfrontalière entre les organisations faïtières des éleveurs des différents pays :

- une meilleure concertation et meilleure circulation des informations entre les organisations des éleveurs et le RBM (Réseau BILLITAL MAROOBE) ;
- les organisations d'éleveurs à la base doivent contribuer à la construction du RBM pour une société civile pastorale forte ;
- institutionnaliser les cadres de concertation et de rencontres sur la transhumance avec l'appui des partenaires techniques et financiers notamment : UEMOA, CILSS, SNV, CEDEAO, COOPERATION SUISSE.

5) Par rapport à l'amélioration des exigences en matière de gestion des parcours avec la flexibilité indispensable dans la conduite des troupeaux en transhumance transfrontalière :

- la redynamisation des comités de gestion de la transhumance notamment au Bénin en vue de leur meilleure fonctionnalité. Cela se fera avec une meilleure et réelle implication des organisations et des associations des éleveurs mais aussi avec la mise à disposition effective des moyens prévus à cet effet ; les autres pays pourraient s'inspirer de cette dynamique pour une meilleure gestion des conflits ;
- La nécessité de mettre en place des infrastructures pastorales tout au long des couloirs de passages et dans les zones d'accueil notamment des aires de pâturages et de point d'eau.

ANNEXE8

LES DISCOURS

Discours du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Président du Comité Chargé de régler les problèmes récurrents de Transhumance entre éleveurs Peulhs et agriculteurs à l'occasion de l'ouverture du Forum Régional sur la Transhumance Transfrontalière.

(GOGOUNOU, le 14 avril 2010)

- Messieurs les Ministres de l'Agriculture du Bénin
- Monsieur le Représentant de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Messieurs les Préfets ;
- Monsieur le Président de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants du Bénin (ANOPER-BENIN) ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Gogounou ;

- Mesdames et Messieurs les Organisateur de ce Forum ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Avant tout propos, je voudrais d'abord au nom du MSP du Bénin et de la CEDEAO saluer l'initiative de ces assises et par la même occasion apprécier très sincèrement l'intérêt que vous tous ici présents portez aux problèmes de la Transhumance, ce mouvement saisonnier et cyclique des troupeaux de bétail à la recherche de l'eau et du pâturage.

C'est un mode d'élevage courant chez nous au Bénin et dans la sous région, une activité

caractéristique de la zone soudano sahélienne englobant la sphère de la CEDEAO. Les économies de nos Etats reposent sur l'agriculture et l'élevage et nous avons le devoir de promouvoir leur développement harmonieux.

Or ces derniers temps, l'ampleur des dégâts ^{causés par} provenant ~~de~~ la Transhumance Transfrontalière et les affrontements sanglants voire meurtriers entre agriculteurs et éleveurs, sans oublier les actes criminels divers qui l'accompagnent, menacent la paix sociale et ^{la sécurité de nos sociétés} appellent de la part de nos gouvernements des mesures appropriées.

Prenant la mesure des événements, le Bénin, Pays d'accueil et de transit des troupeaux de bétail venant des Etats voisins et de

l'hinterland, a entrepris ~~dans la nécessité~~ de préserver les champs de cultures, les espaces protégés et les forêts sacrées de son territoire, de reconsidérer les dispositions archaïques existant en la matière en optant pour la mise en place d'un plan national de gestion intégrée ^{des problèmes de transhumance} impliquant ^à des rôles déterminants, les acteurs concernés et les partenaires sociaux.

Je ne m'attarderai pas en ce lieu sur le contenu et les objectifs des différents programmes. Mais si les piliers du Plan National visent les acteurs et les partenaires sociaux, vous comprenez aisément les justes motivations de ma sollicitude à vous soutenir dans vos actions et au-delà, dans la mise en œuvre des contributions de qualité

attendues de ce Forum Régional qui, pendant les trois jours à venir, sera animé par d'éminents communicateurs venus de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité Liptako, du Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Réseau Billital Maroobe (RBM).

C'est sur ces mots d'espoir et d'encouragement que je déclare ouvert le Forum Régional sur la Transhumance Transfrontalière, le premier du genre à Gogounou ce jour Mercredi 14 Avril 2010.

✕ Plein succès à vos travaux !

Je vous remercie.

→ Vive la CEDEAO
Vive la UEMOA
Vive le Forum des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Vive le Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
pour une Gestion Intégrée de la Transhumance Transfrontalière
n° 2010.

LE PROGRAMME

PROGRAMME DU FORUM

Journée	Horaires	Activités
J1	9H00 – 11H00	Accueil des participants et distribution du Kit
		Présentation du programme du forum et commodité
		Discours de bienvenue d'Antenne du Bénin
		Discours du Maire
		Discours du Préfet
		<i>Animation</i>
		Discours du RBM
		Discours de la SNV
		Sketch (problématique de la transhumance)
		Discours d'ouverture du Ministre Béninois de la sécurité
	Animation	
	11H00 - 11H30	Pause Café
	11H30 – 12H15	Synthèse des résultats des ateliers précédents Etat des lieux de la transhumance dans la sous région Les leçons apprises Echanges
	12H15 – 12H55	Communication pays 01 : Situation de la transhumance au Bénin
12H55 – 13H35	Communication pays 02 : Situation de la transhumance au Niger	
13H35 – 14H05	Pause Repas	
14H05 – 14H45	Communication pays 03: Situation de la transhumance au Burkina	
14H45 – 15H25	Communication pays 04: Situation de la transhumance au Togo	
15H25 – 16H10	Communication 01 : CEDEAO + échange	
16H10 – 16H30	Evaluation et fin de J1	

Journée	Horaires	Activités
J2	8H30 – 8H45	Introduction, rappel de J1, Brise glace
	8H45 – 9H30	Communication 02 : ALG + échange
	9H30 – 10H15	Communication 03 : CILSS + échange
	10H15 – 11H00	Communication 04 : RBM + échange
	11H00 – 11H30	Pause santé
	11H30 – 11H45	Constitution de groupes thématiques (au moins 03) (règlementation ; concertation et gestion de conflit, processus décisionnel sous régional, etc.)
	11H45 – 13H30	Travaux de commission
	13H30 – 14H30	Pause repas
	14H30 – 15H30	Suite travaux en commission
	15H30 – 16H30	Restitution Groupe 01 + échange
	16H30 – 16H45	Evaluation et fin de J2
J3	08H30 – 08H45	Introduction, rappel de J2, Brise glace
	08H45 – 09H45	Restitution 02 + échange
	09H45 – 10H45	Restitution 03 + échange
	10H45 – 11H15	Pause café
	11H15 – 13H00	Synthèse des résolutions et Engagements + Plan d'actions
	13H00 – 14H00	Suspension pour finaliser le plan d'action et pause santé
	14H00 – 15H00	Cérémonie de clôture <ul style="list-style-type: none"> - Lecture de l'aide mémoire du forum - Mots d'interpellation - Discours du RBM - Discours de clôture
	15H00 – 16H00	Cocktail de clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTES PAR COMMISSION DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL N° 1/ LISTE DE PRESENCE			
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	Fonction
1	MONRA Bio	MAIRIE-KANDI	2ème adjt maire
2	MARANNA Assakolay	Préfecture Gayée	
3	ADAMOU Idé	Préfecture	
4	DJATO Guisso	Mairie Karimama	1er adjt au maire
5	HOUEDASSOU Albert	SNV/ Bénin	Conseiller
6	SABDANO Parimani	Mairie Kompienga BF	
7	YONLI Kankouada	Mairie de Gobou	
8	SABI YO Sanni Innocent	Mairie Banikoara	
9	CHABI MANE Moussa	Mairie Bembéokè	
10	OROU MORA Inasan	Maire Segbana	
11	GOUNOU Sauni	Maire Gogoua	
12	BOUKARI B. Allassane	représentant maire Sinendé	
GROUPE DE TRAVAIL N°3/ LISTE DE PRESENCES			
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
1	ALITI Adom	VSF-CICDA/Togo	ATN
2	SALOU Diallo	GD	représentant
3	BLAMAH Jalloh	RBM	
4	ALIDOU Machoudou	Chef divi aff dom	
5	NUGTEREN Henk	SNV/BF	Conseiller
6	KOCOUCOU Woussa	MCA-Bénin	Rsep fonct. Dep.Alibori
7	OROU GANNI Bachabi	RC 8459	coor Transhumance
8	ROBBIAM GIORGIA	RC 8460	Appui transhumance
9	MILLOGO René	ACORD/Burkina	Coordonnateur

10	BAYELLE Buguima	ACORD/Burkina	Responsable pastoralisme
11	BABIO Orou Zimé	Ce RPA- Borgou-Alibai	Sous directeur
12	KONE Sibiri	ALG	Chef SAE
13	SONHAYE Adow Séibou	Com UEMOA	SP/CRMV
14	KORA Abdoulaye	SNV	Conseiller
GROUPE DE TRAVAIL N°4/ LISTE DE PRESENCES			
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION
1	ROUGA Binta	ANOPER	Animatrice
3	TAMBOURA AMADOU	ACORDS/Burkina	CSE
4	AALI-TCHAM Akibou	ANOPER	TG adjt
5	DIALLO Boureima	FEB	Président
6	MAÏGA A. Kolado	RECOPA/BF	Président
7	SEYNI SouleyYankori	RECA/NIGER	Chargé programme
8	ADO Aliga	RECA/NIGER	VP/CRA/DA
9	AICHATOU Jariri Diallo	RBM	Stagiaire
10	BONI Yacoubou	APIDEV	Facilitateur
11	BOUREIMA Moussa	APESS	Membre CA
12	DJIBILIROU Diallo	APESS	Membre CA
13	FATIMA MAMMAN	AREN	Présidente groupement
14	Mme ADAMOU Hodizo Ousmane	AREN	Antenne Niger
15	MODIBO Oumarou	APESS-DORI	Coordinateur
16	TRAORE Aboubacar	GENOVICO	Chargé projet
17	BOUBE Seïdou	SEHO SOUDO BABA	Représentant le Président
18	KOURA Adama	Antenne BF	Président
19	SEYDOU A.G Madiam	CRUS/antenne BF	Président
20	ZAMARI Imorou	ANOPER	Resp Alphabétisation
21	ELEGBE Fanou Evelyne	SNV	Conseillère
22	DJEGGA Demmon	ANOPER	SG

23	Dr DJAOUGA Boubacar	ANOPER	Chargé d'intrants
24	BANI SAMBO Djobo	ANOPER	vice président
25	ALFA Tidjani	ANOPER	Président
26	GADO Tchouso	ANOPER	Gestion des conflits
27	MAMA SAMBO Souley	Lawol Fulfuldé	Président
28	ALIMATA Mohammed R/DAKO	RBM/NIGERIA	Président
29	BOUREIMA Amadou	ROPEN/ Niger	membre
30	AMADOU Dangui	AREN	C/SSB/CRC
31	HAMADOU Idrissa	Antenne Ropen	Trésorier
32	MALAM Oumarou	Antenne Ropen/Niger	membre
33	BOUBACAR Alzouma	ROPEN/ Niger	membre
34	DJOBO B Moussa	APIC/ ONG	Pastoraliste
35	WASSOU Sanda	ANOPER	Ogeinidate
36	BELLO Aliou Satamo	RBM/Nigeria	Secretary

LISTE DE PRESENCE DU 14/04/2010

14/04/2010			
Nom	Prenom (s)	Structure	Fonction
ADO	Aliga	RECA- NIGER	vp/ CRA
ADAMOU	Sekou	SONDE CORPS	-
ADOUMOU	Idé	PREFECTURE SOY	prefét
AG HAMANA	Mohamed aly	OXFAM GB	directeur du prog pastoral régional
ALFA	T. Aboubakar	ANOPER	président
ALI-TCHAM	Akibou	ANOPER	trésorier général adjoint
ALIYU	Mohammad R Dako	RBM NIGERIA	président
AMADOU	Maman	CHAUFFEUR	-
AMADOU	M Bello	GENOVICO- NIGER	secrétaire permanet

AMADOU	Dangui	AREN	
BABIO	Orou Zimé	CERPA- BORGOU ALIBIR	
BABIO	Issaou	MAIRIE DE PEREUI	marie
BAKO	Issaka	MAIRIE MALAMVILLE	mairie
BAMI SAMBO	Djoluo	ANOPER	vice président
BARRY	Idrissa	L'EVENEMENT	journaliste
BELLO	Kwasara	REP GOVERNOR KEBBI. H.	special adviser special dutries
BELLO ALIYU GOTOMO	Aliyu	RBM NIGERIA	sec. Incharge og foragn relation
BIAOU	Léopold	CIDAGEP	direction élevage
BIO NIKKISOULE	Anafi	ABP ALBORI	correspondant (ABP)
BONI	Yacouba	ANOPER	facilitateur
BOSSUKPE	Boniface	DGAI/MISP	DGAI/MISP
BOUBACAR	Altine	HCRP	expert en
BOUREIMA	Amadou	ABM ANTENNE NIGER	membre
BOUREIMA	Moussa	APESS	membre CA
CHABI MANE	Moussa	MAIRIE	1er adjoint au maire
DAKAOUROU	Sanda	ANOPER	président UAGPER
DAOKO	Boureima	RBM	STP
DIALLO	Zakariaou	RBM	président
DIALLO	Salow	G DEVELOPPEMENT	représentant GD
DIALLO	Boubacar Alzouma	ABM ANTENNE NIGER	membre
DIALLO	Djibiliran	APESS	membre CA
DIALO	Bouraïma	AFEB	président
DJATO GEUSSO	Geusso	MARIE KARIMAMA	1er adjoint au maire
DJEGGA	Demmon	ANOPER	SG
DJOBO B	Moussa	APIC- ONG	pastoraliste
DJOBO	Sidi	ANOPER	animateur
Dr AWTI ADOU	Banafegé	AVSI- TOGO	ATN
Dr BOULKASSIM	Salfou	DGP/IA/	directeur général Niger

Dr DJAOUGA	M. Boubacar	ANOPER	chargé intrants zoo et véto
Dr EZIN ABRAHAM	Issa	ELEVAGE/ NIGER	chef d'élevage
Dr HAIDO	Abdoul Malick	DDP/MAG/EL	directeur national
Dr IBRAHIMA	Aliou	APRESS	SG
Dr SANI	Haladou	RECA NIGER	consultant
ELEGBE FANOU	Evelyne	SNV BENIN	conseiller technique
GADO	Tchouso	ANOPER	responsable au règlement des conflits
GANDOU	Zakaria	AREN	membre
GOUMOU	Sanni	MAIRIE GOUNOU	mairie
HAMADOU	Idrissa	ABM ANTENNE NIGER	trésorier
HAMADOUN	Mhalmoudou	CILSS	expert foncier/ pastoralism
HOUEDASOU	Y Albert	SNV NATITINGOU	conseiller technique
IBRAHIM	Usman Manzo	REP GOVERNOR KEBBI. H.	special adviser agorie
KIKPA BIO	Rose	MAIRIE GAGOUNOU	assistante ADT
KISSOU	B Dominique	DGEAP/MRA/BF	directeur
KOCOU	Woussa	MCA- BENIN	responsable foncier du département/ALIBORI
KONE	Sibiri	ALG	chef de service agriculture- élevage
KORA	Abdoulaye	SNV BENIN	conseiller
KOURA	Adama	ANTENNE BURKINA	président
LAFIA	Oumarou	MARIE NIKKI	mairie
MAIGA	A Kolado	RECOPA/ BF	président
MALAM	Oumarou	ABM ANTENNE NIGER	membre
MAMA SAMBO	Adamou	APIDEV- ONG	directeur
MAVOUNA	Assakoly	PRIFT GAZA	-
MEHOU	Raymond	CABINET AFRIQUE ETUDES	assistant responsable foncier départemental/ alibori
Mme MAMANE	Fatima	AREN	président gpt Niamey
Mme Ousmane	Hadiza	ABM ANTENNE NIGER	membre (adj. C. féminin)
MODIBO	Oumarou	APESS	membre CA
NUGTEREN	Henk	SNV BF	conseiller

OROUGANNI	Bachabi	RC8459/ KANDI	coordonnateur transhumance
OROUMORA	Inazan	MAIRIE SEGBANA	marie
OUASSOU MISSIRE	Sauda	CONSEILLER/ GOYOUNOU	professeur
OUMAROU	Adamoi	AREN DIVA	membre
ROBIAM	Giorgia	RC8459/ KANDI	appui volet transhumance
ROUGA	Binta	ANOPER	animateur UCOPER BNK
SABDANO	Parimani	MARIE KOMPIANGA	marie
SABI YO	Sanni Innoncent	MAIRIE BANIKOAVO	2ème adjoint au maire
SAMBO	S Y Zogirma	REP GOVERNOR KEBBI. H.	special adviser commerce
SAMON	Kodo	ANOPER	président GPER
SANI	Aboubacar	L'EVENEMENT	journaliste
SERO YERIMA	Aboukari	MAIRIE SIMENDE	mairie
SEYNI SOULEY	Gankori	RECA	chargé programmes
SOLOYMANE	Saïdou	PREFECTURE SOY	sécurité
SOMASSE	Valentin	PAFILAV	
SONHAYE	Adow séobou	UEMOA	secrétaire permanent CRMV
SOUMANOU	Guinnin	MARIE KALALE	mairie
SOUMANOU	Guinnin	MARIE KALALE	mairie
TAMOU NANTI	Y Boukoukénin	PARC W/BENIN	responsable périphérique
TCHOUMOM	Sanada	UDOPER	membre
TCHOUMON	Demon	ANOPER	secrétaire GPER
TRAORE	Aboubacar	GENOVICO	chargé projet
UMARU	Danbere	MIYETTI- ALLAH NG	v/ président
WASSOU	Sanda	ANOPER	organisateur
YEYE	Epiphane	TRIBUNAL/ KANDI	magistrat
YIMBA	Yampaban	RTT/AFRICA	journaliste
YONLI	Kanhouada	MAIRIE LOGOBOU	mairie
ZAKAI TOURE	Fataou	PAFILAV	coordonnateur
ZAMARI	Imorou	ANOPER	responsable à l'alphabétisation

LISTE DE PRESENCE DU 15/04/2010

Nom	Prénoms	Structure	Fonction	Tel et mail
ELEGBE FANOU	Evelyne	SNV	Conseillère Technique	evefa2001@yahoo.fr
ZAMARI	Imorou	ANOPER	Resp. Alphabétisation	96636497 90124450
ALI-TCHAM	Akibou	ANOPER	TG Adjoint	akiboua@yahoo.fr
BIO NIKKI SOULE	Anafi	Agence Bénin Presse	Correspondant (ABF)	bionikkisoulea@yahoo.fr
BOURA illisible	Salifou	Gendarmerie	Gendarme	93 26 38 27
SANI	Aboubacar	Presse	Journaliste	aboubacar75@gmail.com
BARRY	Idrissa	Presse/ L'Evenement	Journaliste	idibary@yahoo.fr
KIMBA	Yampabou	Presse RTT	Journaliste	
KOURA	Adama	Antenne(BF)	Président	76 08 83 73
Dr DJA illisible	Boubacar	ANOPER	Chargé Intran	djagboub@yahoo.fr
DJEGGA	Dimmon illisible	ANOPER	SG	97448842 djegga@yahoo.fr
BOUBE	Seidou	Seho Soudou Baba	Représentant Président	96886185/ 93710769 bseidou@yahoo.fr
ROUGA	Binta	ANOPER	Animatrice	bintarouga@yahoo.fr
MONRA	Bio	Mairie	2è adjoint	
AGBICODO	Nicolas	Courrier local	Kandi	aobiknit2002@yahoo.fr 97186276
MACHOUDOU	Alidou	Aff.Donn.Mairie Kandi	Sasa	93312137 amachoud@yahoo.fr
AG MADIANE	Seydou	Président de CRUS/ BF	Eleveur	22640486833/ 70258223
TOURE	Oussouby		Consultant	oussoubytoure@gmail.com
BOSSOUKPE	Boniface	DGAI / MISP	DGAI	22 997 221 949
SANI	Haladou	CAPAN	illisible	95235580 bosface@yahoo.fr
YAMBORI	Seyni Souley	RECA/ Niger	Chargé programme	22 721 767 294
DANGUI	Amadou	AREN	illisible	amadou_dangui@yahoo.fr
YONLI	Kanhouada	Mairie / Logobou	Maire	78 71 78 00

SABDANO	Parimani	Mairie / Kompienga	Maire	71 538 769
HAMADOU	Idrissa	Antenne / Niger	Trésorier	97003115
MALAM	Oumarou	Antenne / Niger	Membre	96 715 519
BOUREIMA	Amadou	Antenne / Niger	Membre	93814614
BOUBACAR	Alzouma	Antenne	Membre	93 825 478
ADO	Alga	RECA/ Niger	VP CRA	90565920
TRAORE	Aboubacar	GENOVICO	Projet APTE / Resp	Projetapte@yahoo.fr
AICHATOU	Djariri Djallo	RBM	Stagiaire	aïcha_bisou@yahoo.fr
ADAMOU	Adiza Ousmane	AREN / Niamey		96497819
ZAMANE	Fadima	AREN / Niamey		96893845
BELLO ALYIN GOTOMO	Alyn	RBM	Sec- Nigéria	80655774337
ALYN illisble	Mohamed. R. Dako	RBM	Président- Nigéria	8029418107
IBRAHIM	Usman Manzo	Keebi ST Nigéria	S.A AGRIC	8036781124
SAMBO	S. Zogirma	Keebi ST Nigéria	S.A. Commerce	8066009903
BELLO	S.Kwasara	Keebi ST Nigéria	S.A.SP.Duties	8036140099
UMARO	Danbere	Mryh-Allah	Président	8062355996
KORA	Abdoulaye	SNV/ Bénin	Conseiller	22 995 338 316
NDUEDASSOU	Albert	SNV/ Bénin	Conseiller	22995189811
DR IBRAHIMA	Aliou	APESS	SG	apess-sg@yahoo.fr
MODIBO	Oumarou	Apess Dori	Coordonnateur	apess-dori@yahoo.fr
DIALLO	Djibihon	APESS	Membre CA	22 676 098 780
BOUREIMA	Moussa	APESS	Membre CA	22796146847
BONI	Yacoubou	APIDOU	Facilitateur	22995854968
GANDOU	Zakara	AREN / Niger	Pers. Ressource	22796885684
BOUBACAR	Altine	HCRP/Niger	Conseiller	22793939645
VIRCHAUX	Jean Luc	Coop Suisse	Conseiller Rég	22997978171
TAMBOURA	Amadou	ACORD / BF	Comité S.E	22670267749
MILLOGO	Réné	ACORD / BF	Coordonnateur PASMEP	22670323240
BA illisible	Baguima	ACORD / BF	illisible	22670181104

WASSOU	Sonda	ANOPER	Organisateur	97472175
AMADOU	Mariam	ANOPER	Animatrice	95004209
OUSMANE	Fadima	ANOPER	Membre	95160100
MALAM ALTINE	Fatouma	ANOPER	Membre	
GOBIDJO	Aïssatou	ANOPER	Membre	
ADAM	Assana	ANOPER	Membre	
BARRY	Boubacar	STP/Membre	Chargé GRR	billital@intnet.ne
OBOU GM	Dramane	ANOPER	Coordonnateur	udoper-benin@yahoo.fr
OUEDRAOGO	Achille	SOMBENEDO	Consultant	sombenedosarl@yahoo.fr
CISSE	Boubacar	Antenne/BF	Animateur	crus@fasonet.bf
BABIO	Issaou	Mairie de Perere	Maire	97775265
ARAYE	K Pierre	Mairie Parakou	2è adjoint	97324864
SOUMANOU	Guinnin	Mairie de Kalaye	Maire	97324864
MEHOU	Raymond	Afrique Etudes	Coordonnateur Adjoint FER	95366023
COMBASSET	Gaston	Dioliba Com	Consultant	96766536
ALASSANE	Soule	Dioliba Com	Assistant	22997132380
KONE	Sibiri	ALG	Chef Service AGRIC/ Elevage	s_kone@yahoo.fr
HAMADOUN	Mahalmoudou	CILSS	Expert illisible	mahalmoudou@yahoo.fr
SONHAYE	Adow Seibou	Commis. UEMOA	Secrétaire P	assomhaya@uemoa illisible
HAIDO	Dr ABDOUL Malick	DDP/MAG/EL/Niger	Directeur Dvpt illisible	haido.malick@yahoo.fr
BOULKASSIM	Dr Salifou	DGP/IA/MAG/EL/Niger	Directeur Régional	22797507229
KISSOU	B Dominique	DGEAP/MRA/BF	Directeur	kissoubd@yahoo.fr
Dr ALITI	A Banafeye	VSF-CICDA	ATN	aliti@av illisible
EZIN	Dr Abraham	Elevage Say	Directeur	abrahamzin@yahoo.fr
BANI S	Djobo	ANOPER	Vice président	93956605

MAIGA	A Kolado	RECOPA / Burkina	Président	22670320897
DIALLO	Boureima	Federat des illisible BF	Président	cpf@fasonet.bf 70282944
DIALLO	Zaka illisible	RBM	Président	702564
ALFA	Aboubacar	ANOPER	Président	udoper- bénin
DJOBBO B	Moussa	APIC ONG	Pastoraliste	97115622 djobs@yahoo,fr
OROYGANNI	Bachibi	RC 8459	Coord. Transhumance	93142574
ROBBIAM	illisible	RC 8459	Appui Transhumance	
TAMOU NANTI	Y Boukoukénin	PARC W Bénin	Responsable périphérique	kenin-tamou@yahoo,fr
ALIDOU	Machoudou	Affaire Dom Mairie Kandi	Sasa	93312137
Dr BABIO	Orou Zime	CRPA- Borgou- illisible	Sous Directeur Elevage	93578201
KOCOUCO	Woussa	MCA Bénin		
SOULE	Abdou Hamidou	Directeur Elevage	Resp Foncier.Départ Alibori	97981007
KEGBE	Jean Michel	Ministère de l'intérieur	Périphérie	
BIAOU	Léopold	Direction Elevage		95594188/ 90090772
SEYDOU	Ag Madiame	Président de CRDS BF	Eleveur	22640466833/ 22670258223
SINTONDI G	Joselyne	SNV Benin	Communicatrice	213142
SERO YERIMA	Aboubacari	Mairie illisible	Maire	97618022 seroabe@yahoo,fr
LAFIA	Oumarou	Mairie Nikki	Maire	97767690 lafiaoumarou@yahoo,fr
GOUNOU	Sanni	Mairie Gogonou	Maire	sannigounou@yahoo,fr
BAKO	Issaka	Mairie Malanville	Maire	93995827
OROU MORA	Inazan	Mairie Séghana	Maire	oroumora@hotmail,fr

LISTE DE PRESENCE DU 16/04/2010 (incomplète)

N°	Non	Prénom	Structure	Fonction	Tél et e-mail
1	KONE	Sibiri	ALG	Chef SAE	s_kone55@yahoo.fr
2	AALI-TCHAM	Akibou	ANOPER	TG adjt	97531320
3	ABDOUL MALICK	Haido	DDP/MAG/EL	DDP	haido.malick@yahoo.fr
4	ALFA TIDJUOI	Aboubacar	ANOPER	Président	
5	ALITI	Adom	VSF-CICDA	ATN	6601068
6	BANI SAMBO	Djolio	ANOPER	Vice président	90660911
7	BARRY	Idrissa	l'Evènement	Journaliste	70405284/ idibary@yahoo.fr
8	BOUKARI BATA	Alassane	ANOPER	TSA	alboubat@yahoo.fr
9	DIALLO	Boureima	FEB	Président	2,267E+10
10	DIALLO	Zakalia	RBM	Président	
11	EZIN	Abraham	DDEIA/SAY	Directeur	abrahamezin@yahoo.fr
12	MAÏGA	A. Kolado	RECOPA/BF	Président	2,267E+10
13	MAMA SAMBO	Adamou	APIDEV	Directeur	adamousambo@yahoo.fr
14	MONRA	Bio	MAIRIE	2ème Adjt Maire	97995388
15	NUGTEREN	Henk	SNV/BF	Conseiller	dnugteren@snvworld.org
16	SALIFOU	Boukassim	MAG/EL	DGPIA	96745334
17	SONHAYE	Adow Séibou	Com UEMOA	SP/CRMV	assonhaye@uemoa.int
18	SEYNI	SouleyYankori	RECA/NIGER	Chargé programme	recaniger@yahoo.fr
19	ADO	Aliga	RECA/NIGER	VP/CRA/DA	crada@yahoo.fr
20	AICHATOU	Jariri Diallo	RBM	Stagiaire	2,279E+10
21	ALIMATA	Mohammed R/DAKO	RBM/NIGERIA	Président	8079418107
22	AMBARKA DJIALIRI	Moade	ANOPER	TG	97091659
23	BADA BOTON	Lisette	SNV/Bénin	Conseiller	lboton@snvworld.org

24	BAYELLE	Buguime	ACORDS/Burkina	Responsable pastoralisme	bayelle22@yahoo.fr		
25	BONI	Yacoubou	APIDEV	Facilitateur	95854968/ boniyac@yahoo.fr		
26	BOUREIMA	Moussa	APESS	Membre CA	2,2796E+10		
27	BOUREIMA	DODO	RBM	STP	billital@intnet.ne /20741199		
28	DJIBILIROU	Diallo	APESS	Membre CA	2,2676E+10		
29	Dr ALIOU	Ibrahima	APESS	SG	apess_sg@yahoo.fr / +22671282096		
30	FATIMA	MAMMAN	AREN	Présidente groupe	96893845		
31	HOUEDASSOU	Albert	SNV/bénin	Conseiller	2,2995E+10		
32	KORA	Abdoulaye	SNV	Conseiller	95338316 /akora@snvworld.org		
33	MEHOU	Raymond	AFRIQUE ETUDES	Coordinateur adjtPER	95366003/ mraym9@yahoo.fr		
34	MILLOGO	Réné	ACORDS/Burkina	Coordonnateur	renemillogo@gmail.com		
35	Mme ADAMOU	Hodizo Ousmane	AREN	Antenne Niger	2,2796E+10		
36	MODIBO	Oumarou	APESS-DORI	Coordinateur	2,2677E+10		
37	MOROU	Adamou	AREN	éleveur	96715519		
38	TAMBOURA	AMADOU	ACORDS/Burkina	CSE	tamadou1@yahoo.com		
39	TRAORE	Aboubacar	GENOVICO	Chargé projet	projetapte@yahoo.fr		
0	KOCOUCO	Woussa	MCA-Bénin	Dep.Alibori	97981007 / lkocou@yahoo.fr		
41	ABDOULAYE	Hbibou	ANOPER	Elève	95101088		
42	AMADOU	Abibou	ANOPER	Etudiant	95072187/93304816		
43	BABIO	Orou Zimé	Ce RPA- Borgou- Alibai	Sous directeur	93578201/ orouzimeb@yahoo.fr		
44	BELKI	Soumanou	ANOPER	Etudiant	94861907		
45	BIAOU	Léopold	DE	Chargé Transhumance	95594188		
46	BOUBE	Seïdou	SEHO SOUDO BABA	Représentant le Président	96886185/ bseid2001@yahoo.fr		
47	KEGBE	Jean-Michel	MISP	Chef service	90026487		

48	KOURA	Adama	Antenne BF	Président	76088373		
49	MAMA GAO	Seidou	MRPN	Personnes ressources	97342424		
50	OROU GANNI	Bachabi	RC 8459	coor Transhumance	93142574		
51	OUMAROU	Djobo	ANOPER	Etudiant	95099351/ 93377286		
52	ROBBIAM	GIORGIA	RC 8460	Appui transhumance	g.robiam@ongrc.org		
53	ROUGA	Binta	ANOPER	Animatrice	96115206		
54	SANI	Aboubacar	l'EVENEMENT	Journaliste	aboubacar75@gmail.com		
55	SEYDOU	A.G Madiam	CRUS/antenne BF	Président	40460599/70258223		
56	TAMOU NANTI	Y BOUkoukenin	D/Parc W Bénin	Responsable Périphérie	90944547		
57	TIDJANI	BARY	ANOPER	Etudiant	95293599		
58	ZAMARI	Imorou	ANOPER	Resp Alphabétisation	96636497		